

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2010

PROCES-VERBAL

L'an deux mille dix, le seize décembre à vingt heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 10 décembre 2010, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Frédéric BERNARD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme VINAY Mme DRACOULI Mme AUBIN M. HEDRICH M. LOBJEOIS M. BOUZNADA Mme METZGER M. ALLAOUCHICHE Mme CHIGNAC M. DUQUESNE M. RABEH M. PASQUIER Mme RODDIER M. MARY Mme SKAJENNIKOFF M. BERTRAND Mme de VAUCOULEURS Mme BERKANI M. MOREAU Mme BAS M. LETELLIER M. MARIETTE M. MEHAY M. CARVALHO Melle DOMONT M. RAYNAL M. BLOCH M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAOUDI M. DEBUS.

ONT DONNE POUVOIR : Mme COULON à M. BERNARD Mme MERLIER à M. CARVALHO Mme PENSIVY à Mme METZGER Mme DOMERGUE à M. MONNIER Mme XOLIN à M. RAYNAL.

ABSENTE : Melle WOELFLÉ.

SECRETAIRE : Mme VINAY.

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de trente neuf.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal. Le quorum étant atteint, il déclare la séance du Conseil municipal du 16 décembre 2010 ouverte.

Un tableau récapitulatif des décisions prises par Monsieur le Maire du 25 novembre 2010 au 7 décembre 2010 en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal (délibérations n° 3 et 4 du 4 avril 2008, n° 3 et 4 du 29 mai 2008 et n° 21 du 14 mai 2009 - articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales) est joint à la convocation.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS** :

Monsieur le Maire, en date du 25 novembre 2010, vous avez effectué un don au Musée du Jouet pour l'année 2010. Je souhaiterais simplement connaître le montant du don.

Le Maire :

Ce n'est pas la Ville qui a effectué un don. Ce sont des particuliers qui ont fait don d'objets au Musée du Jouet. La procédure veut que nous les acceptions par une décision du Maire.

M. DEBUS :

D'accord.

1°/ BUDGET PRINCIPAL (M14) - AUTORISATION SPECIALE AVANT L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2011 - OUVERTURE DE CREDITS - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE** :

Merci, Monsieur le Maire.

Bonsoir, chers collègues.

En l'absence d'adoption du budget avant le 31 mars, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider ou mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Cette délibération a pour objet de rappeler cette disposition du Code général des collectivités territoriales et de l'appliquer à l'année 2011 en fixant le montant des crédits concernés.

Le Maire donne la parole à **M. BIHANNIC** :

Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce n'est pas un secret. Notre groupe Union Pour Poissy ne partage pas vos vues sur l'avenir de Poissy et l'évolution de notre ville. Il est donc fort probable que nous ne votions pas le budget que vous nous présenterez en mars.

Par ailleurs, nous continuons de penser que la meilleure période pour voter le budget primitif reste le mois de décembre afin de donner une vision claire des projets de l'équipe municipale pour l'année à venir.

En conséquence, notre groupe s'abstiendra sur les deux premières délibérations.

Merci.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 9 abstentions :
Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN
M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAOUDI.**

Madame BAS arrive en séance.

**2°/ BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT (M49) -
AUTORISATION SPECIALE AVANT L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2011 -
OUVERTURE DE CREDITS - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES**

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE** :

Il s'agit d'une délibération identique mais appliquée au budget annexe de l'eau et de l'assainissement. On fixe ainsi le montant des crédits d'investissement qui peuvent être engagés.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 9 abstentions :
Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN
M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAOUDI.**

**3°/ PROLONGATION DE TROIS MOIS DU TAUX 2010 DE LA REDEVANCE
D'ASSAINISSEMENT - PERIODE DE RECOUVREMENT DU 1^{ER} JANVIER
AU 31 MARS 2011**

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE** :

Le taux de la redevance d'assainissement est fixé annuellement et à une valeur strictement calendaire. Il faut prolonger l'application du taux 2010 à la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 15 avril 2011.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

4°/ DECISION MODIFICATIVE N° 2 (DM2)

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE** :

La décision modificative n° 2 au budget primitif permet d'ajuster des crédits alloués à plusieurs opérations d'investissement parmi lesquelles le parking des Lys où les travaux connaissent une phase active, les nouveaux locaux du C.C.A.S. qui sont maintenant occupés et la salle Blanche de Castille qui est en cours de rénovation pour devenir un lieu de spectacle.

En fonctionnement, je citerai essentiellement l'inscription au budget 2010 de la subvention exceptionnelle accordée au triathlon lors du dernier Conseil municipal en vue d'une participation aux jeux olympiques de Londres. Je citerai enfin la subvention supplémentaire accordée à la Régie du théâtre qui sera en fait présentée immédiatement après cette délibération.

Le Maire donne la parole à **M. MONNIER** :

Merci, Monsieur le Maire.

Concernant cette délibération, j'aurai une remarque et une question.

Lors du vote du budget, vous nous avez proposé la restructuration de la salle Blanche de Castille pour un montant de 250.000 euros. Nous avons alors indiqué que le montant estimé était soit trop élevé s'il ne s'agissait que de menus travaux, soit nettement insuffisant pour les travaux que vous envisagiez. Nous avons raison car, aujourd'hui, vous nous demandez une rallonge de 60.000 euros, soit une augmentation de 24 %. Mais il est vrai qu'au moment du vote du budget, il fallait, pour que celui-ci soit en équilibre, minimiser les coûts des travaux. Ce n'est sûrement pas un cas isolé dans les dépenses du budget 2010.

La question concerne la future utilisation de cette salle. Aujourd'hui, cette salle sert à de nombreuses associations, à des assemblées générales de propriétaires, au service des permis de conduire, etc ... Qu'en sera-t-il des travaux ? Cette salle continuera-t-elle à être utilisée par ces personnes ? C'est la question que l'on nous pose. Merci de nous indiquer quel est le devenir de cette salle.

Merci.

Le Maire :

Combien de temps avez-vous fonctionné ici ? Pendant 25 ans ? Moi, un peu moins. Je crois que je suis resté 13 ans. Pendant 13 ans, dans cette salle, j'ai vu beaucoup de modifications comme celle-là. Vous avez peut-être la liberté de critiquer les services qui font des estimations sur lesquelles on leur fait confiance. Evidemment, ces estimations peuvent quelquefois être revues à la hausse ou à la baisse, ce qui est un avantage.

Un certain nombre de groupes de théâtre amateur répétaient ailleurs. Ils vont pouvoir le faire dans cette salle. Toutes les personnes qui utilisaient cette salle (les copropriétaires ou autres) ont eu une salle en remplacement chaque fois qu'ils l'ont demandé. Elles ont pu se réunir. Une réflexion a été menée quant à l'utilisation de cette salle. Elle sera bien sûr destinée à un certain nombre de concerts. Elle pourra bien sûr concerner la culture mais aussi la jeunesse, l'enfance ou autre ... C'est-à-dire toute manifestation qui permettra de réunir des gens. Nous avons actuellement un débat et une réflexion pour savoir quelle sera l'utilisation maximum de cette salle. Cela me paraît assez logique. Des syndic y tenaient des réunions de 5, 6, 10, 40 ou 50 personnes. Cela dépendait. Ils auront tout à fait loisir d'avoir une autre salle pour pouvoir se réunir. Il n'est pas question qu'ils ne puissent pas le faire. Se pose actuellement la problématique du permis de conduire pour laquelle nous sommes aussi en train de réfléchir. Mais nous trouverons des solutions adaptées pour toutes les personnes qui utilisaient cette salle. De toute façon, nous y serons obligés puisqu'elles ne pourront pas l'utiliser pendant les travaux. Il faudra donc bien trouver des propositions alternatives et intermédiaires qui pourront au final s'améliorer.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

5°/ SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A LA REGIE CHARGEE DE L'EXPLOITATION DU THEATRE

Le Maire :

La Régie chargée de l'exploitation du théâtre doit financer des dépenses de personnel complémentaires occasionnées, d'une part, par les spectacles hors programmation qui nécessitent l'emploi de manutentionnaires et d'agents de sécurité et, d'autre part, par le recrutement d'un directeur à compter du 1^{er} novembre 2010.

En conséquence, la Régie sollicite auprès de la Commune de Poissy une subvention complémentaire du montant des frais de personnel engagés, soit 44.837,50 euros.

Monsieur le Maire rappelle que les élus membres du Conseil d'administration de la Régie chargée de l'exploitation du théâtre ne peuvent pas prendre part au vote.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des votants.

**N'ont pas pris part au vote : Mme CHIGNAC Mme COULON Mme MERLIER
Mme SKAJENNIKOFF M. BERTRAND Mme BAS M. BLOCH.**

6° ET 7°/ SIGNATURE DE CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS POUR UNE DUREE DE TROIS ANS AVEC LES DEUX ASSOCIATIONS CI-APRES RECEVANT UNE SUBVENTION SUPERIEURE A 23.000,00 €

Le Maire donne la parole à **Mme VINAY :**

Je ne serai pas longue sur ces délibérations. Il s'agit en fait de la signature de deux conventions avec deux associations. Cela n'a pas pu être fait lors du dernier Conseil municipal pour des raisons techniques. Nous les présentons donc à ce Conseil municipal. Ces conventions d'objectifs et de moyens ont été vues avec les associations. Je l'avais dit la dernière fois.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS :**

Je voulais intervenir spécifiquement sur la délibération n° 7 relative à l'Harmonie La Lyre Amicale. Lors du dernier Conseil municipal du 30 novembre, on avait vu qu'elle devait changer de locaux puisqu'il allait y avoir la maison de je ne sais plus trop quoi (de la vie familiale ou quelque chose comme ça). Il y a toujours des appellations bien choisies mais c'est très bien. Toujours est-il qu'il y avait effectivement le souci de trouver un point de chute à cette association-là qui était dans ces locaux depuis déjà un certain temps. Donc, je voulais simplement savoir s'il y avait eu une avancée de ce point de vue. Et y avait-il déjà un local qui aurait pu être ciblé ?

Mme VINAY :

Tout à fait. La Lyre Amicale est une vieille association de Poissy. Il n'est pas question de l'empêcher de fonctionner. Nous travaillons avec elle. Nous avons trouvé des locaux. Vous serez informés en temps et en heure. En tout cas, c'est en plein accord avec l'association que cela se fait.

M. DEBUS :

D'accord mais, pour l'instant, il n'y a pas de piste tangible sur le ...

Mme VINAY :

Non. Pour l'instant, nous sommes en train de réfléchir. Il y a des pistes. Cela ne va pas se faire dans la minute. Il y a déjà des pistes et je pense que nous sommes en bonne voie. Nous vous tiendrons au courant à ce moment-là.

M. DEBUS :

J'ai aussi une intervention plus large sur les autres points. L'avance de subvention ... Ma remarque ... Mettre le débat budgétaire ou la votation du budget 2011 en mars, voire peut-être même en avril (je crois que ce sera en avril cette année) me paraît simplement un tout petit peu lointain. Pour sécuriser les membres et l'encadrement de ces associations-là ... Cela laisse toujours effectivement planer un doute, voire un stress sur les potentielles subventions qui pourraient être versées. Découvrir cela avec un peu de retard par rapport à l'avancement de l'année ...

Le Maire :

Je crois, Monsieur DEBUS, que vous n'avez pas écouté la dernière fois. Mais cela peut arriver.

Nous avons rencontré toutes les associations. Nous avons travaillé avec elles sur un contrat d'objectifs et de moyens. Ma collègue, Madame VINAY, vous l'a dit la dernière fois. Effectivement, le vote de ces délibérations permet aux associations de continuer à fonctionner. Elles ont fait des demandes. Certaines demandent plus. Elles n'auront pas forcément plus. Certaines demandent moins aussi. Il y a les deux niveaux. Nous travaillons vraiment avec elle. Cela me donne l'occasion en Conseil municipal de remercier le travail fait par la Maison des Associations en lien avec l'ensemble des associations. Cela nous permet en tous les cas d'avoir une vision globale des demandes de subventions. Cela nous permet de savoir exactement quelles sont leurs demandes par rapport aux fonds qu'elles sollicitent. Si nous poussions plus loin ... Nous n'avons pas le personnel pour mais nous devrions. Dans certains lieux ... Je pense que le vice-président du Conseil Général donnera acte de cela. Au Conseil Général, une association subventionnée à une certaine hauteur est contrôlée et doit justifier ses comptes. Ce n'est pas souvent le cas dans les villes. Si nous pouvions avoir une avancée ... Il y a un rapport. Des budgets sont donnés. Mais il n'y a pas de discussion avec une analyse des comptes pour voir ce que nous pouvons leur apporter. Elles n'ont pas forcément besoin de dépenser. Il y a aussi les avantages en nature que nous leur apportons. Nous souhaitons dans les années à venir pouvoir vous donner un petit tableau qui vous permettra de voir (en plus de la subvention) tout ce que fait la Ville pour chaque association et ce que chaque association apporte aussi à la Ville. Cela me paraît être une nécessité.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL** :

Nous ne nous sommes pas concertés avec Monsieur DEBUS mais ma question porte effectivement sur la Lyre Amicale. La dernière fois, Florence XOLIN avait posé une question sur le devenir de la Lyre. Madame VINAY avait répondu en partie à l'intervention de Madame XOLIN mais pas sur la nouvelle destination. Je vois que nous n'en savons pas davantage ce soir. Vous allez le faire bien évidemment avec l'association. Dont acte. J'ai voulu poser cette question ce soir en lieu et place de Madame XOLIN. Etant souffrante, elle ne peut pas être là ce soir. Un certain nombre de personnes de la Lyre nous ont interpellés. Il y a une petite inquiétude. Mais lorsque nous savons que les choses vont changer ... Elles aimeraient être rassurées. C'est ce que nous avons ressenti. Nous voulions savoir si nous pouvions avoir un peu plus d'informations. Nous attendrons. Nous sommes patients.

Mme VINAY :

Avant, il y avait la Maison de la Musique. Il y avait d'autres associations. Aucune n'a été mise à l'écart. Au contraire. En étant intégrées à la Maison des Associations, elles ont été accueillies dans de bien meilleures conditions que dans cette maison qui était quand même dans un état assez déplorable. C'est la première chose.

Deuxièmement, cette association est bien sûr beaucoup plus consommatrice d'espace. Nous ne pouvons pas non plus la mettre n'importe où car elle fait de la musique. Pour ne pas risquer de gêner ... Cela demande d'être beaucoup plus circonspect sur le lieu que nous allons proposer à la Lyre Amicale.

En tout cas, je suis étonnée que vous soyez interpellés car la Lyre Amicale est tenue informée au fur et à mesure. Nous n'avons pas l'habitude de faire les choses en dehors des associations. Donc, rassurez ces gens-là et dites leur surtout qu'ils aillent demander aux personnes qui s'en occupent. Elles seront certainement beaucoup mieux renseignées.

M. RAYNAL :

Madame VINAY, d'abord, je ne voulais pas vous faire un mauvais procès.

Mme VINAY :

Non, mais, enfin, on ne sait jamais.

M. RAYNAL :

Il n'est pas du tout question de mettre en doute le travail que vous faites pour lui rechercher un très bon local. C'est clair. Il s'agit juste d'une question. Pouvons-nous connaître le lieu de destination ? La réponse est non. C'est très bien. Je leur dirai d'aller chercher la bonne parole là où il faut plutôt que d'aller chercher la réponse auprès de personnes qui n'en ont pas la compétence. Je l'ai bien remarqué. A l'arrivée, si la Lyre Amicale peut avoir des locaux plus spacieux et de meilleures conditions de répétition, je pense que tout le monde sera content.

Le Maire donne la parole à **Mme CHIGNAC** :

Je tiens à rassurer Monsieur RAYNAL. J'ai rencontré à plusieurs reprises les responsables de l'association. Je suis donc un peu surprise qu'ils aient manifesté auprès de vous une inquiétude. Nous évoquons ce sujet depuis plusieurs mois. Très récemment, nous en avons reparlé de façon beaucoup plus précise. Ils sont rassurés. Ils savent que nous travaillons ensemble sur un nouveau site que nous espérons en effet plus spacieux que celui de l'heure actuelle. Je les ai donc rassurés. Franchement, je serais assez déçue que d'autres encore maintenant viennent vous dire qu'ils ne savent pas où ils iront ou qu'ils ont des inquiétudes.

Monsieur le Maire rappelle que les élus membres du Conseil d'administration des associations subventionnées ne peuvent pas prendre part au vote.

6°/ CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE POISSY

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des votants.

**N'ont pas pris part au vote : Mme VINAY Mme AUBIN Mme CHIGNAC
M. CARVALHO M. DEBUS.**

7°/ HARMONIE LA LYRE AMICALE

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

8°/ A 23°/ BUDGET PRINCIPAL 2011 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS RECEVANT UNE SUBVENTION SUPERIEURE A 23.000 € - ASSOCIATIONS CONVENTIONNEES - AUTORISATION SPECIALE VALANT OUVERTURE DE CREDITS ET AUTORISATION DE VERSEMENT D'UN ACOMPTE AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011

Le Maire donne la parole à **M. BERTRAND** :

Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs, concernant la délibération 22 qui touche la Mission Locale de Poissy et ses environs, étant donné que nous avons soulevé de nombreux problèmes sur le fonctionnement de cette Mission Locale, que nous avons voté contre le montant de la subvention lors du dernier Conseil municipal, il paraît logique ce soir que nous votions contre le paiement de l'acompte de cette subvention.

Le Maire :

C'est dommage car l'on a parlé de la Mission Locale de Poissy hier soir sur France 2 lors du journal télévisé. Vous ne l'avez peut-être pas vu. Allez voir. Pour une Mission Locale qui fonctionne mal, je trouve qu'il n'est pas si mal de passer sur France 2.

En plus, hier soir, par hasard (c'était vraiment le hasard), nous avons eu un Conseil d'administration avec l'ensemble des villes, avec la Direction du Travail. Je vais donc vous rassurer. La Mission Locale fonctionne, travaille. Elle est contrôlée, soutenue. Toutes les villes adhérentes y étaient. Il n'y a vraiment absolument aucun problème pour l'instant. Mais nous verrons à l'avenir (puisque vous pensez qu'il y en a). Voilà. Je voulais souligner cela.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS** :

Juste une réaction. S'agissant de la Mission Locale, un certain nombre d'actions sont engagées entre autres par un syndicat. Donc, laissons déjà se dérouler jusqu'au bout l'action en question. Toujours est-il que cela ne m'empêche pas effectivement de voter pour le versement d'un acompte de subvention car il faut que la Mission Locale puisse fonctionner. C'est la seule remarque que j'avais à faire.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL** :

La dernière fois, nous sommes intervenus par rapport à la délibération concernant la subvention exceptionnelle à la Mission Locale. Nous vous avons dit en son temps ce que nous en pensions. Je vous ai posé un certain nombre de questions. Vous m'avez répondu. Nous allons donc laisser le temps au temps pour les enquêtes ou les études en cours. Nous n'allons pas reparler de cela. Pour ne pas entraver le fonctionnement de la Mission Locale, nous sommes favorables ce soir au vote de ces acomptes. Ceci étant, je rebondis sur ce qui a été dit tout à l'heure. Chacun à sa méthode. Mais un budget voté au mois de décembre permettrait de ne pas avoir ce train de délibérations ou les deux précédentes sur lesquelles nous nous sommes abstenus. Pour bien fonctionner à compter du début du mois de janvier, il est préférable que le budget soit voté. Ce n'est qu'un budget prévisionnel. A partir de là, nous pouvons fonctionner. Nous pouvons débloquer les investissements. Surtout, nous savons au 15 décembre sur quoi porteront les investissements. Tout à l'heure, comme l'a très bien dit Jacques BIHANNIC, nous n'avons pas voté un chèque en blanc. Je ne parle pas du fonctionnement. Je parle bien de l'investissement. En fait, nous sommes bien conscients (tant mieux) qu'entre le mois de janvier et peut-être le 15 avril, un certain nombre de choses se feront. Il va donc falloir les financer sauf que nous (nous n'avons pas la chance d'être dans le groupe majoritaire), nous ne savons pas ce qui va se passer. C'est pour cela que je parle du chèque en blanc. Là, pour faire fonctionner les associations, nous sommes dans l'obligation de débloquer des douzièmes. Vous restez à voter le budget plutôt au mois de mars ou plutôt au mois d'avril. Mais, en terme de fonctionnement, reconnaissez que s'il était voté comme celui du Conseil Général ... Puisque vous l'avez pris à témoin tout à l'heure, je le cite en exemple. Il le votera demain matin.

Le Maire :

Oui. Les pratiques changent. Finalement, chacun fait ce qu'il veut lorsqu'il a la responsabilité. Peut-être que le Conseil Général changera un jour la pratique, dans quelques années.

Monsieur le Maire rappelle que les élus membres du Conseil d'administration des associations subventionnées ne peuvent pas prendre part au vote.

8°/ COMITE DES ŒUVRES SOCIALES

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

9°/ CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE POISSY

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des votants.

**N'ont pas pris part au vote : Mme VINAY Mme AUBIN Mme CHIGNAC
M. CARVALHO M. DEBUS.**

10°/ HARMONIE LA LYRE AMICALE

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

11°/ ASSOCIATION SPORTIVE POISSY FOOTBALL

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

12°/ ASSOCIATION SPORTIVE POISSY HANDBALL

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

13°/ POISSY BASKET ASSOCIATION

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

14°/ JUDO / JU-JITSU DE POISSY

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

15°/ MAISONS-LAFFITTE / SAINT-GERMAIN / POISSY RUGBYVELINES

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

16°/ POISSY TRIATHLON

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

17°/ SAINT-LOUIS DE POISSY

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

18°/ CERCLE NAUTIQUE DE POISSY

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

19°/ CLUB PEGUY

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

20°/ CLOS D'ARCY

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

21°/ CLUB SAINT-EXUPERY

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des votants.

N'ont pas pris part au vote : M. PASQUIER M. MARIETTE Mme SKAJENNIKOFF.

22°/ MISSION LOCALE DE POISSY ET SES ENVIRONS

Cette délibération est approuvée à la majorité des votants, moins 4 voix contre : M. BERTRAND Mme de VAUCOULEURS M. LETELLIER M. MARIETTE.

N'ont pas pris part au vote : M. BERNARD M. RABEH.

23°/ OFFICE DE TOURISME DE POISSY

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des votants.

**N'ont pas pris part au vote : Mme DRACOULI Mme CHIGNAC M. BERTRAND
Mme XOLIN.**

**24°/ A 26°/ BUDGET PRINCIPAL 2011 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT
AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX - AUTORISATION SPECIALE
VALANT OUVERTURE DE CREDITS ET AUTORISATION DE VERSEMENT D'UN
ACOMPTE AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011**

Monsieur le Maire rappelle que les élus membres du Conseil d'administration des établissements publics locaux subventionnés ne peuvent pas prendre part au vote.

24°/ FONCTION 2 - CAISSE DES ECOLES

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des votants.

**N'ont pas pris part au vote : M. BERNARD Mme DRACOULI Mme METZGER
M. RABEH M. MARY Mme DOMERGUE.**

25°/ FONCTION 3 - REGIE CHARGEE DE L'EXPLOITATION DU THEATRE

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des votants.

**N'ont pas pris part au vote : Mme CHIGNAC Mme COULON Mme MERLIER
Mme SKAJENNIKOFF M. BERTRAND Mme BAS M. BLOCH.**

26°/ FONCTION 5 - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE - C.C.A.S

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des votants.

**N'ont pas pris part au vote : M. BERNARD M. LOBJEOIS M. BOUZNADA
Mme METZGER Mme RODDIER Mme SKAJENNIKOFF Mme BAS
Melle DOMONT Mme DELAROUZÉE.**

27°/ CANDIDATURE A UN CONTRAT REGIONAL

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL** :

Il s'agit simplement de vous dire que nous nous abstiendrons sur cette délibération car, une fois encore, vous mettez plusieurs opérations en même temps (c'est la constitution du contrat et je le comprends). Nous ne partageons pas du tout deux d'entre elles et la troisième qui est le terrain synthétique. C'est un gros investissement. Plus de 3 millions d'euros seront engagés sur ces différentes opérations. Comme nous ne les partageons pas, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Le Maire :

Vous n'êtes pas sans savoir, Monsieur RAYNAL, que la Ville de Poissy (que vous avez bien connue) avait un certain « pactole financier ». Elle faisait quelquefois des démarches pour trouver des subventions. D'autres fois, il n'y en avait pas besoin. Il se trouve que la situation financière dans laquelle nous met un gouvernement que vous soutenez nous oblige, finalement, aujourd'hui, à aller chercher des sous ailleurs pour réaliser nos projets. Je trouve qu'aller chercher de l'argent dans un contrat régional ... Il y a une interrogation. Finalement, avec la nouvelle loi, nous ne savons pas ce qui entrera dans le cadre des contrats régionaux, voire départementaux, puisque les choses seront séparées. Vous êtes donc libres de voter contre mais je vais quand même vous dire quelque chose.

Dans ce contrat régional (je n'ai pas pu vous le présenter totalement), il y a trois choses importantes. Moi, je trouve que nos concitoyens doivent savoir que vous vous abstenrez ce soir ou voter contre ce contrat régional. Je crois que vous avez dit que vous alliez vous abstenir.

La Maison des Parents et des Enfants (nous en avons parlé tout à l'heure) est une vraie nécessité. Les statistiques Pisciacaises montrent que les femmes qui élèvent seules leurs enfants sont très nombreuses. C'est une grande difficulté. Il faut arriver à les soutenir. Il y a également beaucoup de familles et de parents qui en ont besoin. Nous le voyons au niveau du travail que nous faisons avec les écoles. Donc, ces gens-là pourront prendre acte de votre abstention sur le fait que nous allions chercher de l'argent pour la Maison des Parents et des Enfants.

Il y a aussi un local pour la jeunesse. Nous allons bientôt pouvoir l'inaugurer. Les jeunes sont dans l'attente de locaux de répétition. Un grand nombre de villes en ont. Je pourrai aussi dire à ces jeunes que vous vous êtes abstenus lors du Conseil municipal sur notre recherche d'argent pour des locaux de répétition.

Il y a une troisième chose importante. C'est le terrain synthétique pour la pratique du rugby et du football. Je vais aussi pouvoir dire aux sportifs que je suis étonné ... Les services ont fait un effort énorme pour monter un projet de contrat régional. C'est quand même très fatigant. Cela demande de la précision, avec des études, pour ne pas trop se tromper au niveau des prix et des coûts. Je pourrai dire aussi aux rugbymen et footballeurs Pisciacais (qui, du reste, rencontreront Strasbourg le 8 ou le 9 - ils continuent leur progression) que les élus minoritaires du Conseil municipal ne veulent pas voter pour ce terrain. Je vais être dans l'obligation de leur dire. C'est cela que vous êtes en train de nous dire.

Au-delà des finances de la Ville, l'aide sollicitée est quand même importante. J'espère arriver à gagner. Je ne sais pas si je l'obtiendrai mais je l'espère.

Pardonnez-moi mais je trouve un peu regrettable que vous vous absteniez sur ces trois projets qui ne sont pas famineux et qui répondent réellement à des attentes d'un certain nombre de nos concitoyens (les footballeurs, les rugbymen, les jeunes et les parents). J'en prends acte et le note. Je pourrai le dire. Je vous remercie. Vous pouvez me répondre.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL** :

Jusque-là, j'avais juste donné une explication de vote mais il est vrai que vous n'aviez pas présenté la délibération. J'étais pour cela un peu étonné que vous me donniez la parole si vite. Mais je compte sur vous et je vous fais confiance pour aller porter cette parole (l'abstention de l'opposition). Je leur dirai tout autant moi-même et je vais vous expliquer pourquoi. Ce soir, nous ne nous abstenons pas sur le fait que vous alliez chercher des subventions à l'extérieur. Nous ne critiquons pas la Ville de Poissy. C'est clair. Et nous ne votons pas contre. Pourquoi ? Parce que le terrain synthétique est très bien. Pour des tas de raisons, nous en avons déjà réalisés avant vous. Donc, nous n'allons pas critiquer la chose.

Mais, sur les deux autres projets, chacun peut avoir sa philosophie. Et, là, c'est une vraie question politique. Je reconnais que vous avez la possibilité de le faire mais nous ne partageons pas cette philosophie. Personne ne nie qu'il y ait des personnes en difficulté. Mais nous pouvons avoir d'autres façons de s'en occuper ou avoir des structures qui peuvent s'en occuper. Il n'est pas obligatoire que ce soit la collectivité (c'est-à-dire la Ville de Poissy) qui le fasse. Au-delà de l'investissement et de vos réalisations, ce sont des frais de fonctionnement supplémentaires. La maison que vous allez mettre à disposition des jeunes ... Excusez-moi. Un certain nombre d'équipements de quartier existent dans la ville. Nous pouvons peut-être en agrandir certains. Nous pouvons peut-être s'appuyer sur une réalité plutôt que de faire un autre équipement qui plus est en plein centre ville. Tout à l'heure, vous parliez de la Lyre Amicale en disant qu'il n'était pas facile de trouver le local qui convient pour son activité (la musique). Je dirais qu'il va falloir créer des aménagements conséquents à l'intérieur du bâtiment situé boulevard Victor Hugo pour que le studio (comme celui du Club Péguy par exemple) soit bien aménagé, insonorisé. Tout cela représente des investissements. Peut-être aurions-nous pu faire autrement. Ce n'est pas à la collectivité, ce n'est pas à la Ville de tout faire (je sais, Madame VINAY, que cela vous fait réagir mais c'est une opposition politique). La vie associative est là pour ça. Ce n'est pas à vous que je vais l'apprendre. D'autres structures existent aussi.

Le Maire :

Prochainement, nous vous présenterons aussi un nouveau contrat départemental.

M. RAYNAL :

On verra.

Le Maire :

On verra à ce moment-là.

M. RAYNAL :

On va l'étudier.

Le Maire :

Je suis un peu gêné, Monsieur RAYNAL. Comment vais-je pouvoir dire aux parents Pisciacais qui ne sont pas des gens en difficulté (ce sont des gens comme tous parents et nous savons bien que ce métier est difficile) que la communauté Pisciacaise va leur offrir un lieu où ils vont pouvoir réfléchir, échanger, sans forcément avoir un coût de fonctionnement énorme. Vous n'avez pas l'air de le savoir. Vous qui êtes au Département devriez le savoir, sauf que le Département ne finance peut-être pas toutes ces choses-là. Il faudrait s'interroger mais c'est un autre débat.

M. RAYNAL :

Je crois que le Département en finance déjà suffisamment.

Le Maire :

Nous pourrions en débattre. Je suis prêt à en débattre avec vous quand vous le voulez. Savez-vous ce que nous avons trouvé en arrivant ici ? Nous avons trouvé un C.C.A.S. Pisciacais qui répondait souvent à des attentes de Pisciacais. Normalement, dans les textes, le Département devait s'en occuper mais il ne s'en occupait pas. Le C.C.A.S le faisait. Bien souvent aussi (j'ai beaucoup de respect pour le bénévolat), le Secours Catholique remplissait cette fonction. C'est digne et c'est très bien. Normalement, le Département aurait dû le faire. Nous pouvons donc nous interroger sur ce que fait réellement le Département. Mais ce n'est pas le lieu. Nous sommes dans une enceinte municipale. En tant que municipalité, je pense avoir des réponses (et mon équipe aussi) à apporter aux jeunes, aux parents et bien sûr aux sportifs. Peut-être que l'on peut critiquer ces réponses. Peut-être que cela génère des frais de fonctionnement ou autre chose mais je trouve qu'il faut aussi avoir un peu d'ambition. Moi, j'ai une ambition pour les jeunes, pour les parents et pour les sportifs. Je leur dirai que vous vous êtes abstenus pour une vision différente.

M. BERTRAND :

Juste une question. Qu'est-ce que le hat trick ?

Le Maire :

C'est un tout petit terrain, semblable à celui du handball mais de plus petite taille. Je ne le savais pas non plus. On peut aussi l'utiliser pour y faire du multisports.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 9 abstentions :
Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH Mme XOLIN
M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAUDI.**

28°/ ADMISSION EN NON VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

29°/ CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA BANQUE DEXIA CREDIT LOCAL

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE** :

La banque Dexia Crédit Local et la Caisse d'Épargne (qui fait l'objet de la délibération suivante) sont nos deux principaux fournisseurs d'emprunts. Il était de longue date habituel de passer avec eux des conventions de partenariat à travers lesquelles ils étudient finalement les comptes de la Ville de façon à mieux cibler nos capacités financières et à mieux nous guider dans le choix de nos emprunts éventuels. Ces conventions de partenariat sont tout à fait exécutées à titre gratuit. Elles sont quand même pour nous une manière d'avoir l'avis d'experts en matière financière.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL** :

Vous avez déjà fait pas mal de renvois dans le passé ce soir, même si je pense qu'il est préférable de regarder l'avenir. J'ai eu un grand sourire en écoutant Monsieur DUQUESNE. Je le remercie de sa sincérité par rapport aux propos qu'il vient de tenir. Ici, autour de cette table, combien de fois avons-nous entendu ... Mais, finalement, à quoi cela sert-il ? La Ville de Poissy en a-t-elle vraiment besoin ? Je vois que vérité en-deçà et mensonge au-delà ... Nous nous apercevons aujourd'hui que vous mesurez combien ces deux partenaires peuvent être utiles à la Ville de Poissy, ne serait-ce que pour reconnaître si nos finances sont bien ou mal gérées. C'est amusant.

M. le Maire :

Monsieur RAYNAL, si vous aviez travaillé un tout petit peu dans une D.R.H. (peut-être l'avez-vous fait) ... Vous savez que nous sommes dans une démarche d'amélioration continue. Dans cette démarche d'amélioration continue et en étant maintenant gestionnaire (ce qui n'était pas le cas avant) ... Parfois, je vous entends dire des choses qui me font un peu sourire aussi. Mais, maintenant, cela a changé. C'est nous qui gérons. Nous gérons le plus sérieusement possible et c'est vous qui, quelquefois, dites quelques bêtises. Mais ce n'est pas grave. Cela fait partie du jeu.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

30°/ CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CAISSE D'EPARGNE ILE-DE-FRANCE

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

31°/ GARANTIE D'EMPRUNT DE 1.500.000 EUROS A LA SEMAP SAINT-LOUIS - AVENANT 1

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE** :

Je rappellerai d'abord que par délibération du 24 septembre 2009, le Conseil municipal a accordé à la SEMAP Saint-Louis la garantie d'un emprunt qu'elle devait réaliser pour effectuer des travaux de rénovation du bâtiment qui s'appelle l'Espace Cristal. Cette garantie portait sur un emprunt de 1.500.000 euros sur 15 ans avec une phase de mobilisation d'un an qui allait donc en fait jusqu'au 14 septembre 2010, le temps de procéder à un appel d'offres.

Au mois de novembre, la SEMAP nous a saisi par courrier d'une difficulté. En effet, l'appel d'offres qu'elle avait envisagé était infructueux et elle devait lancer une autre procédure d'une durée de six mois environ sinon plus. Cela portait la demande de mobilisation de l'emprunt au-delà de la date initialement prévue. Elle a donc demandé à la Ville d'accepter que la phase de mobilisation de l'emprunt qu'elle avait déjà garanti soit reportée jusqu'au 14 septembre 2011. C'est donc l'objet de cette délibération.

Le Maire donne la parole à **M. BERTRAND** :

Merci, Monsieur le Maire.

Je vais vous donner quelques explications sur la teneur de cette délibération. L'Espace Cristal est un bâtiment qui a une vingtaine d'années. Il a donc été décidé en Conseil d'administration de rénover ce bâtiment qui commence à perdre un petit peu de sa beauté. Nous avons lancé un premier appel d'offres avec 16 lots. Sur les 16 lots, il y a eu 10 réponses. Dès l'instant où nous lançons un appel d'offres et que les gens ne répondent pas ... Le premier appel d'offres a été infructueux. La SEMAP, société à caractère public et privé, n'est pas tenue de faire un appel d'offres. Il faut le savoir. Mais, pour une transparence, nous avons quand même fait un appel d'offres. Le premier est revenu infructueux car les entreprises ne répondaient pas aux lots. Il y a eu ensuite moins de lots. Nous avons lancé un deuxième appel d'offres. Au lieu d'avoir 16 lots (je vous dis 16 mais c'est peut-être moins), il y en a eu 12 ou 13. Même chose. Les entreprises n'ont pas répondu à tous les lots. Si les lots ne sont pas pourvus, nous ne pouvons pas lancer la commande. Deuxième appel d'offres infructueux. Entre-temps, nous avons lancé l'an dernier une demande de garantie de la mairie pour pouvoir nous aider à avoir cet emprunt. Il y a quelques semaines de cela, nous avons donc décidé en Conseil d'administration, avec Monsieur le Maire qui est vice-président de la SEMAP, de lancer un troisième appel d'offres et de regarder si nous n'allions pas passer par une entreprise générale qui se chargerait de tous les lots et ensuite de trouver les partenaires. Nous en sommes là aujourd'hui. Ce n'est pas de notre faute. Aujourd'hui, les entreprises ne répondent pas à tous les lots. Nous ne pouvons pas les appeler pour leur dire de répondre à l'appel d'offres suite à une publication dans des journaux spécialisés. Il faut attendre qu'elles répondent, tout simplement.

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur BERNARD, Monsieur BERTRAND et Monsieur DUQUESNE ne peuvent pas prendre part au vote.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des votants.

N'ont pas pris part au vote : M. BERNARD M. DUQUESNE M. BERTRAND.

32°/ REMBOURSEMENT DES FRAIS OCCASIONNES PAR LES DEPLACEMENTS TEMPORAIRES DES AGENTS DE LA VILLE A L'EXTERIEUR DE LEUR RESIDENCE ADMINISTRATIVE

Le Maire :

C'est très simple. Un certain nombre d'agents utilisent parfois leur véhicule personnel pour se déplacer. Il faut bien sûr que cela soit acté par un ordre de mission puisqu'ils sortent du département dans lequel ils travaillent. Le taux doit être conforme à celui prévu par les textes en vigueur. Cela n'a jamais été approuvé jusque-là. Cette délibération est présentée ce soir pour pouvoir les rembourser et tenir compte de leurs frais.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

33°/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - SUPPRESSION D'EMPLOIS

Le Maire :

Ce ne sont pas des suppressions de postes. N'ayez crainte. Afin de permettre aux agents de la Ville de Poissy d'évoluer dans leur carrière en avançant de grade et afin d'assurer le bon fonctionnement des services en prévoyant les grades et emplois adaptés aux missions définies, ceci dans un souci d'amélioration des réponses aux besoins des Pisciacais, il a été nécessaire de créer des emplois aux Conseils municipaux des 24 septembre 2009, 25 mars et 24 juin 2010.

Comme il l'avait été proposé à l'occasion de ces Conseils, une partie de ces créations d'emplois devait être compensée par la suppression d'autres emplois non pourvus, si possible dans le même cadre d'emplois.

A contrario des créations, les suppressions d'emplois sont soumises à l'avis du Comité technique paritaire. Il n'avait donc pas été possible d'effectuer ces opérations de façon concomitante.

L'avis favorable du Comité technique paritaire ayant été recueilli le 30 novembre 2010, il est proposé de procéder à la suppression de ces emplois non pourvus.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

34°/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - ADOPTION DE REFORMES STATUTAIRES

Le Maire :

Le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 fixe le statut particulier du nouveau cadre d'emplois des techniciens territoriaux et abroge les statuts particuliers des cadres d'emplois des techniciens supérieurs territoriaux et des contrôleurs territoriaux de travaux.

Il convient de tenir compte de ces modifications sur le tableau des effectifs de la Ville.

Il est donc proposé au Conseil municipal de valider les nouvelles appellations de cadres d'emplois précités de la filière technique. Par exemple, la nouvelle appellation du technicien supérieur chef sera technicien principal de 1^{ère} classe.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

35°/ MISE A DISPOSITION D'AGENTS DE LA VILLE DE POISSY AUPRES DE LA REGIE DU THEATRE - DENONCIATION DE LA CONVENTION DATEE DU 18 FEVRIER 2002 RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'AGENTS DE LA VILLE DE POISSY ET ADOPTION D'UNE NOUVELLE CONVENTION

Le Maire :

Le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008, relatif à la mise à disposition dans les collectivités territoriales, a modifié en profondeur le régime applicable aux mises à disposition, rendant ainsi obsolète la convention subséquente n° 3, du 18 février 2002, prise en application de la convention générale relative à la dotation initiale de la Régie chargée de l'exploitation du théâtre de Poissy, datée du 19 juillet 2001, et qui organisait la mise à disposition d'agents de la Ville auprès de la Régie du théâtre.

En conséquence, compte tenu des diverses évolutions législatives et réglementaires, ainsi que des changements intervenus dans la situation Pisciacaise, il convient de mettre fin à la convention du 18 février 2002 et d'en adopter une nouvelle.

L'adoption d'une nouvelle convention s'explique par la raison suivante : l'équilibre du contrat se trouvant totalement bouleversé (l'ensemble des articles est modifié, la mise à disposition ne concerne plus le même nombre d'agents, les nouvelles prescriptions réglementaires ne sont pas respectées ...), l'adoption d'un avenant n'est pas envisageable.

Il est proposé d'autoriser le Maire à mettre fin à la convention de mise à disposition d'agents de la Ville de Poissy auprès de la Régie chargée de l'exploitation du théâtre, en date du 18 février 2002, et d'autoriser le Maire à signer la nouvelle convention relative à la mise à disposition d'agents de la Ville de Poissy auprès de la Régie chargée de l'exploitation du théâtre.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

36°/ AUTORISATION DE SIGNER L'APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPEEN RELATIF A LA SOUSCRIPTION ET A LA GESTION DES CONTRATS D'ASSURANCE

Le Maire :

Le 13 décembre 2010, la Commission d'appel d'offres a attribué le lot n° 5 concernant la responsabilité civile exploitant d'hélicoptère au cabinet PERIGAULT (MMA IARD) pour une prime annuelle de 2.410 € toutes taxes comprises, cette offre étant apparue économiquement la plus avantageuse.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

37°/ AUTORISATION DE SIGNER L'APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPEEN RELATIF A L'ACHAT ET A LA LIVRAISON DE VEHICULES UTILITAIRES ET DE TOURISME

Le Maire :

La Commission d'appel d'offres du 13 décembre 2010 a attribué les marchés relatifs à l'achat et à la livraison de véhicules pour la Ville de Poissy aux sociétés suivantes :

- pour le lot n° 1 (achat et livraison de véhicules particuliers neufs) à la société VAUBAN AUTOMOBILES dont le siège social se situe 2, rue de Seine, 78130 Les Mureaux,
- pour le lot n° 2 (achat et livraison de véhicules utilitaires neufs) à la société U.V.I.F. dont le siège social se situe 10, rue Nicoles Copernic, 78190 Trappes,
- pour le lot n° 4 (achat et livraison d'un véhicule particulier neuf équipé Police Municipale) à la société RENAULT AUTOMOBILES ROBESPIERRE dont le siège social se situe 112, rue du Président Roosevelt, 78100 Saint-Germain-en-Laye.

Le Maire donne la parole à Mme de VAUCOULEURS :

Il s'agit d'une simple petite question. Mes occupations actuelles ne me laissent plus le loisir de participer aux Commissions d'appel d'offres, ce que je regrette vivement. Je pense que cette question aura été abordée en commission. Mais je profite du vote de la délibération n° 46 sur une demande de subvention pour l'installation de bornes de recharge électrique pour venir aux nouvelles des commandes éventuelles de véhicules électriques pour la commune de Poissy. Où en est-on, s'il vous plaît ?

Le Maire :

Nous attendons d'abord que ces bornes soient posées. La société RENAULT devrait mettre à notre disposition des véhicules pendant un certain moment. Cela va nous permettre de faire une évaluation des possibilités d'utilisation. Par la suite, nous pourrons effectivement voir dans quelles conditions nous allons pouvoir renouveler notre parc automobile pour lequel une étude est actuellement menée. Il y a beaucoup de voitures à Poissy. Aujourd'hui, nous n'avons pas de lecture réelle de l'utilisation de ces voitures. Nous sommes donc en train de travailler sur ce point. Ensuite, nous verrons bien sûr pour l'achat de voitures électriques sans problème.

Mme de VAUCOULEURS :

Ces véhicules seront-ils mis à la disposition des équipes municipales ?

Le Maire :

Bien sûr. En tant que Maire (et avec l'équipe municipale), je souhaite que le parc automobile de la Ville soit collectif, d'abord pour baisser le nombre de voitures et pour pouvoir avoir un vrai contrôle (j'assume ce que je dis) de leur utilisation. Des carnets de bord et un certain nombre de choses sont déjà à l'intérieur pour que les agents puissent effectuer leurs missions dans les meilleures conditions (cela me paraît important) et pour que nous maîtrisions le coût, le CO₂ et leur utilisation de manière générale. A un moment, nous arriverons à mixer l'ensemble.

Le Maire donne la parole à **M. HEDRICH** :

Juste une petite précision sur les véhicules acquis. Pour les véhicules particuliers, ce sont des 206 avec un taux d'émission de CO₂ de 104 grammes. C'est ce qu'il y a de mieux. Les véhicules utilitaires sont équipés de start and go. Ils sont donc aussi très performants au point de vue de l'émission de CO₂.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

38°/ ACHAT ET LIVRAISON DE FOURNITURES DE BUREAU, FOURNITURES SCOLAIRES, AGENDAS ET CALENDRIERS, TAMPONS ET RECHARGES

Le Maire :

La Commission d'appel d'offres du 13 décembre 2010 a attribué les marchés relatifs à l'achat et à la livraison de fournitures pour la Ville de Poissy aux sociétés suivantes :

- pour le lot n° 1 (achat et livraison de fournitures de bureau) à la société OFFICE DEPOT dont le siège social se situe 126, avenue du Poteau, 60451 Senlis Cedex,
- pour le lot n° 2 (achat et livraison de chemises et sous-chemises) à la société ATELIERS DE PROVENCE dont le siège social se situe avenue de Suffren, BP 44, 13716 Carnoux-en-Provence,
- pour le lot n° 3 (achat et livraison de fournitures scolaires des écoles maternelles, élémentaires et CLM) à la société PAPETERIES PICHON dont le siège social se situe 97, rue Jean Perrin, BP 315, 42353 La Talaudière Cedex,
- pour le lot n° 4 (achat et livraison d'agendas et calendriers) à la société OFFICE DEPOT dont le siège social se situe 126, avenue du Poteau, 60451 Senlis Cedex,
- pour le lot n° 5 (achat et livraison de tampons et recharges) à la société PRODUC'TIMBRES dont le siège social se situe Parc Les Barbanniers, 4, allée du Carré, 92622 Gennevilliers Cedex.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

39°/ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ENFANTS ACCIDENTES PAR STRANGULATION

Le Maire donne la parole à **Mme METZGER** :

Tout le monde connaît bien évidemment autour de cette table la dangerosité de certains jeux pratiqués par des enfants parfois très jeunes et des adolescents. Monsieur le Maire, président du CLSPD, a pensé qu'il était opportun de mener une action de prévention auprès des professionnels et des parents, peut-être ensuite suivie par des actions auprès des enfants. Cette action devait être menée le 8 décembre. Les intervenants se sont déplacés. Mais il y avait beaucoup de neige à Poissy ce jour-là. Vous vous en souvenez peut-être. Il n'y a donc eu que très peu de participants (deux, à dire vrai).

L'association A.P.E.A.S. et le Docteur ARMENGAUD, Chef du Service Pédiatrie de l'Hôpital de Saint-Germain et de Poissy ont donc décidé de revenir parler de ces cas extrêmement douloureux et graves. L'association A.P.E.A.S. comme le Docteur ARMENGAUD venaient à titre gracieux, bien évidemment.

Mais l'association met à disposition des enseignants (qui auraient dû être présents) et des élèves du matériel pédagogique s'ils veulent mener une action. Il nous a donc semblé important d'attribuer une subvention à cette association pour essayer de défrayer un peu les frais liés à ce dépôt de matériel.

J'en profite pour dire que le CLSPD a fait cette action. C'était une façon de la faire porter par un organisme existant. Bien évidemment, cette action typique (ainsi que de nombreux autres débats tout aussi intéressants et tout aussi importants pour les parents et parfois pour les professionnels) aurait été organisée par la Maison des Parents et des Enfants si elle avait existé. Excusez-moi de la parenthèse.

Il est donc demandé au Conseil municipal ce soir de se prononcer pour cette subvention de 150 euros qui sera imputée sur le budget du Service Education et Famille.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

40°/ VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ACR POUR UN CHANTIER D'INSERTION DANS LE QUARTIER SAINT-EXUPERY

Le Maire donne la parole à **Mme VINAY** :

Merci, Monsieur le Maire.

Au titre d'une action relevant des axes habitat et cadre de vie et emploi et développement économique du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, l'association Agir contre l'exclusion - Combattre les inégalités - Réunir les hommes et les moyens (ACR), en partenariat avec le bailleur social Immobilière 3 F, l'Association des locataires de Saint-Exupéry, la maison de quartier « Club Saint-Exupéry », la Mission Locale Intercommunale et le Cercle « Rencontres pour l'Egalité d'Accès à l'emploi », sollicite la Ville de Poissy à hauteur de 10.000 euros dans le cadre de la mise en œuvre d'un chantier d'insertion sur le quartier Saint-Exupéry. Ce projet de l'association ACR a commencé le 1^{er} octobre 2010. Elle se déroule jusqu'au 31 mars 2011. Le budget total est de 101.177 euros. Il est financé par la participation de l'Etat via la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi, l'Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'égalité des chances et Immobilière 3 F.

J'ai rencontré hier soir des gens du quartier Saint-Exupéry, du Club Saint-Exupéry et de l'Association des locataires de Saint-Exupéry. Ce projet passe vraiment très bien dans le quartier. S'il continue à se dérouler ainsi, ce sera une belle réussite. Je voulais aussi vous le dire.

Je vous demande donc, mes chers collègues, de voter cette délibération permettant de verser une subvention exceptionnelle à l'association ACR au titre de la participation de la Ville à ce chantier d'insertion.

Le Maire donne la parole à **Mme de VAUCOULEURS** :

Je vous remercie. Je n'ai bien évidemment rien contre le versement de cette subvention. Je souhaiterais simplement que vous refassiez les comptes avec moi car je ne suis pas parvenue à atteindre la somme de 101.177 euros en faisant le compte des diverses subventions.

Le Maire :

Nous n'allons pas le faire maintenant mais il y a peut-être une erreur. Il faut vérifier. C'est le projet qui nous a été donné. En fait, c'est le budget total.

Mme de VAUCOULEURS :

Il manque près de 3.000 euros. Donc, il vaudrait mieux se préoccuper avant de savoir où les trouver plutôt qu'après.

Le Maire :

Nous allons regarder.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL** :

Nous n'avons rien contre cette délibération. Créer un chantier d'insertion est une bonne chose en soi. Il y a eu une réhabilitation importante, longtemps attendue. L'Immobilière 3 F l'a enfin réalisée. Je lis aujourd'hui qu'il y a des accès fortement dégradés. C'est un vrai regret. Cela veut dire qu'il faut aujourd'hui revenir et continuer l'amélioration, malgré les travaux de réhabilitation qui ont été réalisés. Là, c'est un vrai souci. Cela touche à l'insécurité ou à l'incivilité plus qu'à autre chose. Si ce chantier peut permettre d'y arriver et d'y mettre un terme, ce ne sera qu'une bonne chose. Je sais que ce dossier est difficile car nous ne sommes pas sur notre propriété. Mais, dans la foulée, ce sera peut-être l'occasion d'en profiter pour, si ce n'est au cours de ce chantier, en imaginer un autre, à savoir celui du nettoyage de la forêt de Saint-Germain, aux abords immédiats de cette résidence et des pavillons situés plus loin, le long de la voie ferrée. J'y suis passé très récemment (et je vous encourage à aller vous promener en forêt). Vous verrez que c'est quand même dans un état lamentable. On y trouve tout. Je ne ferai pas la description ici. Cela veut dire que ce sont de véritables lieux de vie et qu'un certain nombre de choses s'y passent. Les forces de police les connaissent très bien. Ce n'est pas non plus le lieu pour en parler. Mais ce serait peut-être l'occasion ... Je crois que les habitants du quartier verraient d'un bon œil que l'on puisse participer, avec une véritable action de nettoyage de cette forêt, car cet endroit est quand même situé de l'autre côté des propriétés.

Le Maire donne la parole à **Mme VINAY** :

Je voudrais juste intervenir. Il y a effectivement eu des travaux de résidentialisation des appartements. Mais rien n'a été fait à l'intérieur. J'ai arpenté ce quartier pour y faire du porte-à-porte. Je suis passée par les escaliers. Rien n'a été fait depuis des années et des années. C'est cela qui est en train de se faire. Ce qui a été fait se voyait uniquement de l'extérieur. Il est beaucoup plus joli de voir le quartier de Saint-Exupéry de l'extérieur. Mais, pour les habitants, l'intérieur n'avait pas du tout été fait. Je vous le garantis. Les gens n'ont pas dégradé ce qui avait été fait. C'était dans cet état parce que cela n'avait pas été fait.

Le Maire :

Je confirme.

Le Maire donne la parole à **Mme SKAJENNIKOFF :**

Je voudrais quand même dire que cette expérience est relativement intéressante. On pourrait renouveler ce chantier avec d'autres bailleurs (aussi avec l'OPIEVOY, la SOVAL et d'autres). Excusez-moi, Monsieur RAYNAL. Je crois qu'il serait intéressant de prolonger cette expérience.

Le Maire :

Il ne vous a pas échappé, Monsieur RAYNAL, que nous avons déjà commencé à travailler avec l'O.N.F. pour ce qui est de la Route Vieille. Le problème de la forêt de Saint-Germain est compliqué. Mon collègue, Emmanuel LAMY, aime beaucoup cette forêt mais il a souvent un peu de mal à mettre la main à la poche lorsque nous lui demandons de l'améliorer. Je veux bien que la Ville de Poissy fasse beaucoup d'efforts et qu'elle essaye d'améliorer puisque la forêt est proche de nous. Il est important de le faire. Je dirais aussi que les habitants font des opérations de nettoyage de leur quartier (deux par an). Il est vrai qu'il serait peut-être bienvenu que nous agrandissions le cercle sous l'impulsion de la municipalité et qu'un certain nombre de personnes volontaires puissent aussi venir les aider. Vous venez de nous donner une idée. Nous allons la reprendre. Je crois que c'est une excellente idée.

M. RAYNAL :

On pourra y aller ensemble.

Le Maire :

Voilà. On pourra y aller ensemble. J'irai avec plaisir pour y participer.

Quant à ce qu'il se passe dans cette forêt, il faut savoir qu'avec les Maires de Saint-Germain, d'Achères, voire même de Maisons-Laffitte, nous avons des rencontres régulières, bien sûr avec la police nationale, pour essayer d'endiguer une situation qui perdure depuis trop longtemps. Malheureusement, elle se développe à vitesse grand v. C'est regrettable. Il faut pouvoir arrêter cela.

Madame VINAY me donnait une idée. Peut-être que le Conseil Général pourra en financer une partie si l'on fait le nettoyage. Cela ne serait pas bête.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

41°/ AUTORISATION DE VERSEMENT DES FONDS OBTENUS AUPRES DU CONSEIL REGIONAL POUR L'ANIMATION SOCIALE DES QUARTIERS

Le Maire donne la parole à **Mme VINAY :**

Merci, Monsieur le Maire.

Dans le cadre de la programmation régionale annuelle 2009 concernant l'animation sociale des quartiers, la Maison Polyvalente Sociale et de Loisirs du Clos d'Arcy a déposé quatre dossiers et sollicité une subvention de 20.000 euros. La Ville a aujourd'hui reçu, au titre de cette programmation 2009, 50 % de la subvention attribuée, soit 17.500 euros sur les 35.000 attribués par la Région.

Cette délibération a donc vocation à autoriser le versement d'une partie de cette subvention de la Maison Polyvalente Sociale et de Loisirs du Clos d'Arcy, soit 10.000 euros. Les 10.000 euros restants lui seront versés dès que la Ville aura reçu l'autre partie de la subvention régionale. Cela fera donc l'objet d'une autre délibération. On s'agit donc en fait de transfert de subvention tout simplement.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

42°/ FINANCEMENT DE LA MAISON DE L'EMPLOI

Le Maire donne la parole à **Mme VINAY** :

Afin de permettre à la Maison de l'Emploi Amont 78, d'une part, de mener à bien les objectifs qu'elle fixe et qui présentent un intérêt pour l'ensemble des habitants et des entreprises de Poissy et, d'autre part, de respecter les engagements de la convention, la Ville lui attribue une subvention annuelle.

Tout comme l'ensemble des Maisons de l'Emploi, elle est en cours de reconventionnement avec l'Etat et doit faire face pour 2011 à un fort désengagement de ce dernier. L'Etat continue de se désengager des politiques publiques en coupant les vivres aux Maisons de l'Emploi en réduisant de 40 % les budgets de fonctionnement dans la loi de finances 2011. Dans le cadre du nouveau cahier des charges des Maisons de l'Emploi, la mission d'accompagnement des publics en recherche d'emploi a été supprimée alors même que Pôle Emploi n'arrive pas à accueillir tous les demandeurs d'emploi. Cherchez l'erreur. La crise économique frappe durement les populations dans nos territoires et c'est au moment où les besoins sont les plus élevés qu'ils sont revus à la baisse. De nombreuses conséquences découlent de ce désengagement de l'Etat : baisse des crédits alloués à la politique de la ville, baisse de l'attribution des financements du Fonds Social Européen, abandon du plan de relance pour l'emploi dans les quartiers, gel des crédits des Missions Locales et baisse de la participation au financement des Maisons de l'Emploi. Il est prévu une baisse de l'aide de l'Etat (passage de 80 à 70, voire 60 % du financement), ce qui implique inmanquablement à terme une augmentation de la participation des collectivités locales. Encore une fois, l'Etat fait peser le poids de son désengagement sur les collectivités locales. Suite aux décisions prises par l'Etat, il faut espérer que notre participation ne servira pas uniquement à payer les indemnités de licenciement du personnel de la Maison de l'Emploi Amont 78 et qu'après avoir réussi à construire et à mettre en place des politiques territoriales de développement de l'emploi, ces salariés ne devront pas juste devenir des bénéficiaires de l'action Pôle Emploi.

Le Maire donne la parole à **M. BERTRAND** :

Merci, Monsieur le Maire.

J'ai deux questions sur cette délibération.

La première s'adresse à vous, Monsieur le Maire, et en même temps à Monsieur RAYNAL. Je vois que cette Maison de l'Emploi Amont 78 a des liens avec la commune depuis pas mal d'années. Avant 2008, Monsieur RAYNAL était au Conseil municipal (dans la majorité). Il pourra donc me répondre. Aujourd'hui, comme vous êtes le Maire, vous pourrez me répondre.

Ma question porte donc sur un point. Depuis une vingtaine d'années, j'ai monté quelques entreprises sur Poissy. J'anime depuis 18 ans un club d'entreprises. 120 entreprises y adhèrent aujourd'hui. Cela représente beaucoup d'entreprises et de salariés sur Poissy et sa région. Je n'ai jamais eu aucun contact avec la Maison de l'Emploi Amont 78. Je n'ai jamais rencontré personne. Au sein de l'association, nous n'avons jamais vu personne. Pour nous, ces gens n'existent pas. Je découvre. Je connais ce mot. Je connais le nom. Mais je ne sais pas ce qu'elle fait et, surtout, je ne l'ai jamais vue. Donc, je m'interroge. Avant 2008, quel était l'intérêt pour la Ville d'adhérer à cette structure ? Après 2008, quel est l'intérêt pour la Ville de continuer à adhérer et de donner à peu près 26.000 euros à une structure qui finalement n'apporte rien aux entreprises de Poissy ?

Monsieur le Maire, Monsieur RAYNAL, lequel des deux veut commencer ?

Le Maire :

Pour une raison très simple. Je pense que les dispositifs des Maisons de l'Emploi étaient assez pertinents il y a quelques années. Je rends justement hommage à l'équipe précédente pour avoir eu l'intelligence d'adhérer et d'entrer dans la Maison de l'Emploi.

Il y a une grosse difficulté. La Maison de l'Emploi a un certain nombre de dispositifs. Il y en a au moins quatre principaux côté développement. Il faut trouver des gens. Il faut embaucher des personnes.

En ce qui concerne ces Maisons de l'Emploi, la Ville des Mureaux (en l'occurrence) et la Ville de Chanteloup avaient été parties prenantes dès le début. Elles étaient très avancées. Monsieur RAYNAL pourra le dire. Je ne vais pas dire que nous étions un peu sur des strapontins lorsque la Ville a décidé d'entrer à l'époque dans ce dispositif. Mais les autres villes étaient très avancées.

Nous, lorsque nous sommes arrivés en 2008, nous nous sommes retrouvés dans une situation pour laquelle la Ville de Poissy n'avait rien demandé, jusqu'à aujourd'hui. Il a donc fallu définir ce dont nous avons besoin, entre autres une personne à mi-temps qui peut aider à la création d'entreprises, un conseiller au niveau de l'emploi. Après, il faut embaucher les gens.

Aujourd'hui, j'espère (et c'est aussi un peu le but de cette délibération) que cela va fonctionner et que nous allons pouvoir installer ces personnes sur notre commune. Je souhaite qu'elles puissent vous contacter ainsi que l'ensemble des entreprises pour justement faire ce travail. C'est pour cela que nous les prenons. Si elles ne le font pas, nous nous serons trompés.

En même temps, il y a une autre interrogation. Mes collègues de Chanteloup, de Conflans, d'Achères et des Mureaux m'ont demandé par exemple de prendre la présidence de cette Maison de l'Emploi. J'ai refusé. Comme vous l'a dit Madame VINAY à l'instant (vous n'avez pas bien entendu), l'Etat est en train de se retirer de ces Maisons de l'Emploi. Nous ne sommes donc pas sûrs que cela va perdurer.

Comme notre ville a donné une certaine somme d'argent à la Maison de l'Emploi, il faut quand même que nous en profitions un peu et que nous installions cette dynamique. C'est la Maison de l'Emploi qui payera les gens. Si cela s'arrête, le dispositif s'arrêtera, malheureusement.

Monsieur RABEH et moi-même avons pensé qu'il était important d'utiliser le maximum des possibilités de cette Maison de l'Emploi pour justement permettre entre autres à des jeunes (ils sont souvent ciblés) de créer des entreprises. Cela nous semble important.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL** :

Merci, Monsieur le Maire.

Je vais juste essayer de répondre à Monsieur BERTRAND, puis compléter par rapport à la période précédente au calendrier 2008.

Pourquoi la Maison de l'Emploi a-t-elle été installée à Chanteloup ? Parce que c'était un vrai signe fort de créer des établissements publics et pour qu'un certain nombre de services publics puissent intégrer la réhabilitation et la rénovation du quartier de Chanteloup-les-Vignes. C'est pour cela que ce bâtiment a été porté par le Département des Yvelines et qu'il a été copartagé puisqu'il y avait à la fois des services propres à la Ville de Chanteloup, les services sociaux du Département et aussi l'une des antennes de la Maison de l'Emploi.

Qu'étaient les Maisons de l'Emploi, dans la philosophie ? Cela a été dit tout à l'heure. C'est d'ailleurs écrit dans le rapport. Mais je ne le dirai peut-être pas avec le même ton militant que je reconnais toujours à Madame VINAY quand elle s'exprime. Pôle Emploi, ex Agence de l'Emploi, ne pouvait pas et ne peut toujours pas faire face à tout, surtout dans les périodes de crise. A partir de là, un certain nombre d'élus avaient imaginé qu'il était nécessaire d'avoir des antennes sur des territoires plus petits par rapport à ceux que Pôle Emploi pouvait avoir hier comme aujourd'hui en responsabilité. L'Etat avait effectivement permis la possibilité de cette création des Maisons de l'Emploi.

J'apporte juste une précision. Je n'étais pas Conseiller municipal à l'époque. J'étais peut-être dans cette salle mais je n'étais pas autour de la table. Je ne voudrais pas que les anciens qui, eux, étaient autour de cette table, y voient ombrage et que je m'accapare quoi que ce soit. Je rends à César ce qui appartient à César. Je crois que l'équipe majoritaire de l'époque avait souhaité que Poissy fasse partie de la Maison de l'Emploi car il s'agissait d'une création.

Il y avait un autre projet (c'est pour cela que l'année 2007 n'est pas anodine) qui consistait aussi en la mise en place d'une Maison de l'Emploi à Poissy intra muros. C'était l'un des projets que nous aurions bâti car nous avions déjà des structures, la Mission Locale, des associations d'insertion, des outils qui existaient. Fort de l'expérience qu'elle pouvait apporter, nous aurions pu la modéliser et la créer sur Poissy.

Maintenant, pour le reste ... La Maison de l'Emploi répond-elle aux attentes des entreprises ? Je pense que des contacts existent. C'est sûr. Peut-être insuffisamment. Cela veut dire aussi que le territoire est grand. Cela veut dire sans doute qu'il y a nécessité de le rapprocher au plus près des bassins. Poissy est déjà un bassin à lui tout seul.

Voilà ce que je peux apporter comme complément.

M. BERTRAND :

Merci, Monsieur BERNARD. Merci, Monsieur RAYNAL.

Donc, en résumé, par rapport à cette première question, nous allons finalement adhérer pour 26.000 euros en espérant que cela serve quelque part aux entreprises de Poissy alors que cela existe aujourd'hui mais ne sert pas. La fois précédente, nous avons adhéré pour 30.000 euros au réseau PLATO alors que les entreprises de Poissy s'en servent et que l'adhésion ne sert à rien. C'est une première constatation.

Voici ma deuxième question. Je reviens sur l'association des entreprises de Poissy. Aujourd'hui, les adhérents de cette association sont à Poissy, Carrières, Villennes, Orgeval et Chambourcy. C'est-à-dire que le bassin économique de Poissy se situe dans ces villes. J'espère que cette adhésion à la Maison de l'Emploi Amont 78 ne sera pas un pas en avant vers une intercommunalité calculée vers Achères, Conflans et Les Mureaux pour que l'on puisse nous dire un jour qu'elle va de fait puisqu'il y a déjà des projets avec ces communes. Sachez qu'aujourd'hui, les entreprises de Poissy n'ont aucun lien avec ces villes au niveau économique. Les adhérents de l'association économique de Poissy ne viennent pas de ces villes. C'était juste une réflexion. Mais je ne pense pas que cela soit le fin mot de l'histoire.

Le Maire :

Pour être précis ... Je suis peut-être un peu naïf mais je ne suis pas aussi pervers que cela pour penser que la Maison de l'Emploi pourrait rejoindre Les Mureaux. Il y a beaucoup de déclarations dans la presse sur l'intercommunalité. J'ai réuni l'ensemble des villes du bassin avec une logique territoriale. D'ici peu de temps (d'ici le mois de janvier), nous vous ferons certainement une proposition afin que vous puissiez voir comment nous avançons sur l'intercommunalité. Je pense même que je ferai une réunion spécifique, hors du Conseil municipal, pour que nous puissions discuter ensemble de cette intercommunalité.

La Maison de l'Emploi est un dispositif. Je peux vous dire qu'une personne et demie devra arriver courant janvier. Elle va travailler ici. Elle va réfléchir. J'espère que vous pourrez la rencontrer. Elle pourra dynamiser des choses et répondre à des personnes qui ont en tous les cas besoin d'être vraiment accompagnées.

Le Maire donne la parole à M. RABEH :

La Maison de l'Emploi, ce n'est pas de l'aide aux entreprises. Il y a apparemment un malentendu. Ce n'est pas son champ de compétence. Il s'agit de l'aide aux salariés privés d'emploi, notamment aux jeunes adultes de plus de 25 ans. Son action est complémentaire à celle de l'A.N.P.E. et de la Mission Locale. Ce n'est pas de l'aide aux entreprises.

M. BERTRAND :

C'est marqué.

M. RABEH :

A mon avis, il y a un problème de compréhension de votre part.

M. BERTRAND :

Non. Il est écrit : « Afin d'améliorer le service rendu aux demandeurs d'emploi, aux salariés et aux entreprises, ... »

M. RABEH :

C'est un service rendu aux entreprises pour insérer les demandeurs d'emploi.

Le Maire :

Si vous en avez le temps, je vous conseille par exemple d'aller à la Mission Locale. Elle est destinée à des personnes plus jeunes mais vous verrez qu'elle organise des petits déjeuners d'entreprises et qu'elle reçoit beaucoup d'entreprises de la région. Elle travaille, quand même.

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur RABEH et lui-même, délégués de la Ville de Poissy au sein de la Maison de l'Emploi Seine Amont 78, ne peuvent pas prendre part au vote.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des votants, moins 4 abstentions :
M. BERTRAND Mme de VAUCOULEURS M. LETELLIER M. MARIETTE.**

N'ont pas pris part au vote : M. BERNARD M. RABEH.

43%/ SIGNATURE DU MARCHE AU TITRE DE L'ARTICLE 30 DU CODE DES MARCHES PUBLICS POUR L'ACCUEIL EN CRECHE DES ENFANTS DU PERSONNEL DU GROUPE HOSPITALIER PITIE-SALPETRIERE

Le Maire donne la parole à **Mme AUBIN :**

Un marché au titre de l'article 30 du Code des marchés publics a été signé en 2006 pour l'accueil en crèche des enfants du personnel du groupe hospitalier Pitié-Salpêtrière. C'est un contrat entre l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris et la Mairie de Poissy. Ces enfants peuvent avoir accès aux crèches collectives gérées par la Mairie de Poissy et bien sûr en accord avec les parents de ces enfants. Ces familles sont citoyennes de Poissy et cette convention permet aux parents de se faire rembourser une partie des frais de garde par l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris sans que cela ne coûte quoi que ce soit à la Ville de Poissy.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer ce marché.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

44°/ FIXATION DES TARIFS, DES MODALITES DE PAIEMENT, DES REGLES D'ORGANISATION DE NOUVELLES ANIMATIONS A DESTINATION DES AINES

Le Maire donne la parole à **Mme RODDIER** :

Merci, Monsieur le Maire.

En complément des nombreuses activités déjà organisées à destination des aînés, la Ville de Poissy (et donc le Service de l'Animation des Aînés) souhaite proposer de nouvelles animations tels que lotos, tombolas ou autres. La participation sera gratuite et pour un maximum de trois manifestations par an. Des lots seront proposés par la Ville. Les commerçants qui souhaitent y participer pourront s'y associer.

Le Service de l'Animation des Aînés peut aussi proposer et organiser des sorties à la journée ou à la demi-journée avec transport gratuit en bus. Il resterait à la charge des participants le déjeuner au restaurant, l'accès aux musées ou autres lieux de visite. Dans le cadre de la régie, le règlement par les usagers sera effectué au moment de l'inscription.

Il est prévu également d'organiser des ateliers culinaires avec une participation à hauteur de 5 euros.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'accepter la mise en place et le déroulement de ces nouvelles activités proposées aux aînés.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

45°/ CONVENTION PARTENARIALE STIF / POISSY / VILLENES-SUR-SEINE / MEDAN / SIVOM DU PINCERAI / CSO DANS LE CADRE DE LA CONCLUSION DU CONTRAT D'EXPLOITATION DE TYPE 2 DU RESEAU DE POISSY AVAL

Le Maire donne la parole à **M. LOBJEOIS** :

En application de la réglementation européenne, le STIF a mis en œuvre de nouveaux contrats avec les transporteurs à l'échelle de bassins de transport. Ces contrats, dits « contrat de type 2 », qui démarrent le 1^{er} janvier 2011, pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2016, présentent toutes les caractéristiques d'un contrat de délégation de service public.

Le STIF a souhaité associer les collectivités de façon à améliorer les transports publics sur leur territoire.

La convention porte principalement sur les lignes de bus bénéficiant d'un cofinancement par les collectivités. Elle rappelle et renforce le rôle que jouent les collectivités en matière de mobilité et d'accessibilité.

Pour Poissy, cette convention va se substituer à celle conclue avec les C.S.O. en 2009 concernant la ligne 54.

La participation financière de la Ville pour cette ligne est d'un montant de 69.503,40 € T.T.C. par an. Elle a permis une augmentation du nombre de courses, en particulier aux heures creuses, sur cette ligne qui joue un rôle essentiel dans la desserte de Poissy et notamment du Technoparc. Les objectifs de fréquentation de ces courses, fixés lors de l'établissement de la convention, ont été atteints, voire dépassés. Il paraît donc souhaitable de pérenniser l'engagement financier de la Ville sur cette ligne. Celui-ci sera révisé annuellement selon une formule de révision définie en annexe de la convention partenariale.

En s'inscrivant dans la démarche proposée par le STIF, la Ville peut en outre renforcer son rôle d'acteur des transports et de la mobilité sur son territoire.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention partenariale STIF / Poissy / Villennes-sur-Seine / Médan / SIVOM du Pincerais / CSO dans le cadre de la conclusion du contrat d'exploitation de type 2 du réseau de Poissy Aval.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

46°/ DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT POUR L'INSTALLATION DE TROIS BORNES DE RECHARGE ELECTRIQUE SUR VOIRIE DANS LE CADRE DE L'EXPERIMENTATION SEINE AVAL VEHICULES ELECTRIQUES

Le Maire donne la parole à **M. LOBJEOIS** :

Le projet SAVE est un projet d'expérimentation de mobilité électrique conduit par EDF et Renault-Nissan. Il s'agit de déployer une centaine de véhicules électriques Renault et Nissan et de mettre en place un réseau d'infrastructures de charge sur le territoire de l'O.I.N.

Cette expérimentation doit permettre de confirmer les choix techniques et le bilan CO₂ des voitures électriques.

Le projet bénéficie de subventions publiques, et notamment de l'ADEME. Outre EDF et Renault-Nissan, la démarche, animée par l'EPAMSA, associe des acteurs économiques (Schneider Electric, Total, La Poste) et publics (Conseil Général, Conseil Régional).

A partir du mois de février 2011, une centaine de véhicules électriques Renault et Nissan seront progressivement mis à disposition de clients particuliers et professionnels, sur le territoire de l'O.I.N. Ils devront disposer d'une infrastructure de charge, à domicile, en entreprise, dans les parkings mais également sur la voie publique.

C'est dans cette optique que les principales villes du territoire de l'O.I.N. ont été sollicitées par les porteurs du projet.

Consciente des enjeux qui existent autour du véhicule électrique, la Ville de Poissy a fait part de son accord à l'EPAMSA et aux porteurs du projet pour s'inscrire dans cette démarche et implanter trois bornes, soit six points de charge, sur la voirie communale. Le coût estimatif d'une borne est de l'ordre de 10.000 euros hors taxes, hors coûts de raccordement au réseau de distribution électrique.

Le Département des Yvelines, partenaire actif du projet, s'engage aussi bien sur la recherche et le développement des véhicules que sur l'installation des infrastructures électriques nécessaires permettant aux véhicules d'être rechargés. Par délibération en date du 28 mai 2010, il a ainsi mis en place à destination des communes un dispositif exceptionnel d'aide à l'installation de bornes de recharge électrique pour l'expérimentation SAVE. Il a prévu dans ce cadre de financer les 16 premiers points de recharge électrique à un taux de 60 % pour un plafond de dépense subventionnable de 5.000 euros par point de charge.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à solliciter l'aide financière du Département des Yvelines pour l'implantation de bornes pour véhicules électriques.

Le Maire donne la parole à **Mme de VAUCOULEURS** :

Une simple petite question. J'aurais simplement souhaité savoir où était prévue l'installation de ces bornes, s'il vous plaît.

M. LOBJEOIS :

Nous avons transmis aux personnes qui dirigent le projet SAVE une liste de rues, d'emplacements. Ils décideront.

Mme de VAUCOULEURS :

D'accord. Mais je suppose que les emplacements sont choisis en fonction des personnes ...

M. LOBJEOIS :

Non. Excusez-moi. C'est nous qui décidons.

Mme de VAUCOULEURS :

Donc, les emplacements sont choisis ...

Le Maire :

On a choisi. On a fait un choix.

M. LOBJEOIS :

On a choisi x emplacements.

Le Maire :

On a fait un choix. On leur a envoyé. Ils vont vérifier la faisabilité et ils vont nous faire une proposition que l'on pourra accepter ou refuser en fonction des lieux. Mais ils sont dans l'obligation de rester dans le cadre que nous leur avons fixé.

Mme de VAUCOULEURS :

D'accord. Donc, à quel moment en saurons-nous plus ?

Le Maire :

Le projet est en cours sur plusieurs villes avec lesquelles nous allons faire une intercommunalité (Chanteloup, Les Mureaux ...). Non. Non. Il est en cours sur plusieurs villes. L'ensemble doit être vérifié. Il serait intéressant dans le futur que ces voitures puissent aller de ville en ville et non pas seulement sur Poissy. Dans le cas contraire, cela n'aurait pas de sens. Pour l'instant, nous n'avons pas de retour. Mais, si vous êtes intéressés, nous vous le ferons savoir.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS :**

En fait, j'ai deux questions et une suggestion.

Sur l'emplacement, j'ai toujours en tête les parkings, y compris souterrains. Il faut aussi le temps de la recharger. Ce n'est pas juste une recharge rapide ou un échange de batterie. Cela peut donc être aussi l'une des pistes. Je ne sais pas si vous l'avez proposé au projet SAVE (pardon - je le prononce à l'anglaise). Généralement, il y a de la place pour se garer.

M. LOBJEOIS :

Non. Pour l'instant, c'est sur la voie communale.

M. DEBUS :

D'accord. C'était une suggestion.

Ce projet est fait avec le groupe Renault- Nissan. En fait, tous les constructeurs (plus ou moins) iront vers le véhicule électrique. C'est la tendance de fond.

Le Maire :

Je peux vous répondre là-dessus. De toute façon, la Ville de Poissy a accepté cette proposition et ce dispositif à une seule condition, celle de pouvoir réfléchir aussi avec le constructeur qui est sur notre commune (PSA).

M. DEBUS :

Oui.

Le Maire :

Il sera aussi acteur.

M. DEBUS :

Oui. Mais j'allais dire qu'il n'y a pas que celui-là. Donc ... Je ne sais pas si le projet SAVE est uniquement issu de Renault ou s'il s'agit d'une chose un peu plus large. Mais je pense effectivement que c'est un peu plus large.

Le Maire :

Nous avons accepté justement à condition que les bornes qui seront mises en place ne soient pas uniquement pour Renault mais puissent être utilisées par l'ensemble des ...

M. DEBUS :

Oui. Voilà. C'est ma deuxième question. Pour l'instant, les prises électriques ne sont pas encore standardisées. Elles le deviendront peut-être. Ils sont en train d'y réfléchir. Il y a toujours de petites guéguerres entre constructeurs. Celui qui a développé sa prise est évidemment meilleur que l'autre. Je voudrais savoir effectivement si les bornes pourront aussi être multiprises (dans le type de prise plus exactement) et si elles pourront être amovibles de manière à ce que l'on puisse les interchanger relativement facilement sans avoir à enlever la totalité de l'installation, si un standard devait se préciser dans les futurs mois (je rêve peut-être un peu) ou les futures années.

Le Maire donne la parole à M. RAYNAL :

Je n'avais pas prévu d'intervenir, enfin de développer. Je voudrais simplement féliciter la Ville de Poissy d'avoir répondu favorablement à cette demande. Cela me permet de répondre à Monsieur DEBUS. Le projet de départ était lié au fait que Renault puisse développer la voiture électrique à Flins. Le partenariat que le Conseil Général a souhaité à ce moment-là consistait à soutenir ce projet expérimental sur la Seine Aval, d'où son nom. Nous pouvons donc le prononcer à la française car ce sont des initiales très françaises. Il permet d'imaginer ce que cela sera dans le futur pour le particulier. Mais chaque chose en son temps. Donc, nous commençons à faire avec un réseau de communes qui acceptent les prises. Tant mieux que Poissy en fasse partie. Dans le cadre de ses projets de recherche et de développement, le Conseil Général aide les communes. Si nous faisons l'addition, nous remarquons que le financement pour l'installation de ces prises est à hauteur de 50 %. Il s'agira d'une flotte de voitures Renault dans un premier temps (la voiture développée par Renault - Nissan). Dans un premier temps, les prises sont spécifiques. Nous allons jouer la transparence. Il est vrai que les constructeurs ont aujourd'hui leurs prises spécifiques. Mais elles deviendront interchangeables car la demande de tous est de faire que ces bornes soient accessibles à Monsieur et Madame tout le monde. Enfin, ces 100 véhicules seront réservés soit à des entreprises, soit à des flottes de services publics. Nous essayons de faire un peu le transport du dernier kilomètre. Ces véhicules font peu de kilomètres. Ils vont porter quelque chose du point A au point B à condition qu'il puisse y avoir sur leur parcours de quoi les recharger. C'est le principe. Mais, demain, nous aurons beaucoup plus de prises. Les choses se passeront ainsi dans les villes de demain. Mais il faut d'abord l'expérimenter. Aujourd'hui, il y a 100 véhicules. Nous verrons après.

M. LOBJEOIS :

C'est ce que j'avais dit au début. C'est un projet d'expérimentation. Expérimentation ne dit pas normalisation au départ.

M. DEBUS :

J'espère effectivement que Renault produira en grande série la fameuse Zoé à Flins. Elle va peut-être changer de nom. Je ne sais pas. Là, je crois qu'il est prévu à peu près 100.000 véhicules par an. Peut-être pas tout de suite. Bien sûr, à condition qu'il y ait des acheteurs. Il y aura des acheteurs si l'équipement est présent. Il faudra voir aussi s'il n'y a pas des changements de batterie, etc ...

Le Maire :

Parmi tous les constructeurs, Renault est le seul à faire le choix de développer très fortement la voiture électrique alors que les autres ont opté pour la voiture hybride. Nous ne savons pas qui gagnera fondamentalement le marché, qui ira jusqu'au bout. PSA fabrique aussi des voitures électriques. Au-delà de cette démarche expérimentale, vous avez dû voir que Paris est en train de faire l'Autolib. Si cette démarche fonctionne, nous pourrions peut-être faire entre les villes une Autolib pour que tout le monde n'utilise pas non plus que sa voiture à d'autres moments.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

47°/ CONSTITUTION DE SERVITUDES DE PASSAGE DE CANALISATIONS SOUTERRAINES D'EAUX USEES AU PROFIT DES PARCELLES AT 526 ET 527 SUR LE LOT 18 DE LA COPROPRIETE SISE 42, RUE DES CAPUCINES, CADASTREE AT 525

Le Maire donne la parole à **M. HEDRICH :**

Juste une remarque. Cette délibération devait être présentée au Conseil municipal précédent. Elle est passée en commission qui a jugé qu'elle n'était pas satisfaisante en l'état. Cette servitude passe à travers le jardin de la R.P.A. Donc, on s'interdisait peut-être de pouvoir agrandir ce bâtiment. Certains élus de l'opposition ont fait cette remarque qui a été prise en compte. L'acte qui sera signé prend cela en compte. Si la ville décide un jour de faire un agrandissement de la R.P.A., les deux personnes qui ont demandé cette servitude devront trouver une autre solution à leur frais.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

48°/ DEBAT SUR LES ORIENTATIONS GENERALES DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Maire donne la parole à **M. HEDRICH :**

C'est un débat sans vote. Nous sommes là dans le cadre de la révision simplifiée du P.L.U. du secteur de la Coudraie - Poncy. Il s'agit donc ce soir de débattre sur les orientations générales du P.A.D.D. (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) qui est une pièce importante du P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) et qui expose les grandes orientations urbaines de la commune. Actuellement, le P.A.D.D. sur ce secteur ne prévoit que la réalisation d'un hôpital. Il doit donc être modifié. Il est proposé à cet effet quatre orientations générales du P.A.D.D. Vous avez dû recevoir (un petit peu tardivement) mais avez dû tous recevoir directement ces quatre orientations que vous avez étudiées de très près.

La première orientation consiste à requalifier le site de la Coudraie à travers une opération de renouvellement urbain d'envergure. Il s'agit du projet de la Coudraie qui devra être présenté à l'A.N.R.U. en comité d'engagement au début de l'année.

La deuxième orientation a pour but de donner une nouvelle image au site de la Coudraie (passage d'un quartier spécialisé et stigmatisé à un quartier durable et partagé).

La troisième orientation concerne la liaison de la Coudraie à Poissy existant et à la ville qui va se créer à l'avenir sur le secteur de Poncy.

La quatrième orientation porte sur la réflexion et l'élaboration d'un projet à l'échelle d'un territoire d'avenir, c'est-à-dire sur le secteur de la Coudraie et surtout sur celui de Poncy en maintenant et en renforçant la continuité écologique. En ce qui concerne cette dernière orientation, il s'agit pour nous de prendre le temps de mener à bout le projet en cours d'étude sur le secteur de Poncy avec les différents acteurs et en particulier ceux de l'O.I.N. Seine Aval puisque nous sommes dans l'un des périmètres juridiques de l'O.I.N. Cette réalisation viendra vraisemblablement après celle de l'urbanisation de la Coudraie, déjà enclenchée. C'est pour cette raison qu'il est proposé d'instaurer sur ce secteur une servitude de projet. Ce dispositif devra permettre de mettre en œuvre un projet urbain durable à dominante habitat et en limitant l'urbanisation du secteur à un périmètre qu'il nous reste à fixer et en aménageant une continuité écologique inconstructible tout en le rattachant au secteur de la Coudraie et à celui de l'hôpital. Le deuxième point de cette orientation consiste en la suppression de la zone AU p située à proximité du hameau de la Bidonnière qui était à vocation pavillonnaire.

Le débat peut s'ouvrir, après cette présentation.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL** :

Le débat peut s'ouvrir à condition qu'il y ait de la matière.

Une exposition a eu lieu cet été. Elle présentait effectivement la modification du P.L.U. Là, nous sommes dans le domaine technique. Et il fallait qu'un certain nombre de choses évoluent sur le plan administratif. Très bien. Aujourd'hui, c'est encore le rendu de ce qui s'est passé cet été et il y a une concertation car la loi le demande mais, pour l'instant, nous ne pouvons pas débattre de ce que nous ne connaissons pas.

Je lis des phrases, et des grandes phrases, certes bien écrites. Requalifier le site de la Coudraie à travers une opération de renouvellement urbain d'envergure ... C'est joli. Mais qu'est-ce que cela veut dire ?

Je sais que vous n'avez pas pu présenter la délibération au mois de novembre dernier et qu'elle arrivera dans le courant du premier trimestre 2011. Nous ne pourrons véritablement nous exprimer et échanger sur le devenir du quartier de la Coudraie que lorsque nous aurons des éléments tangibles. Pour l'instant, nous avons des esquisses. Vous avez fait travailler des cabinets extérieurs. Une étude a été menée. Nous avons des rendus de cette étude mais nous ne connaissons pas les décisions arrêtées.

Vous parlez de Poncy et vous dites fort justement que ce sera décalé dans la temporalité. Cela veut dire que je suis encore plus dans le vent du vent. Je ne connais pas le quartier de la Coudraie. Je connais encore moins ce qui se passera dans ce territoire de Poncy, sauf que je trouve là la formule peut-être un peu forte lorsqu'il est dit « rattacher le quartier de la Coudraie à la ville existante » (cela, je le comprends) « et à la ville en devenir sur le secteur Poncy » (peut-être un quartier mais pas la ville). Il n'y aura pas 10.000 habitants sur Poncy. Certains termes sont donc parfois peut-être un peu excessifs.

Ceci étant, le débat de ce soir va être vite tronqué. Sur le plan administratif, nous le concevons. Il fallait le faire. Comme nous n'avons aucune piste, aucun élément, pas de maquettes, pas de choses concrètes ni sur l'un, ni sur l'autre, nous ne pouvons pas vraiment débattre.

Je ne veux pas déflorer ce que nous dirons le moment venu sur la Coudraie. Monsieur le Maire s'en plaint souvent et vous, Monsieur HEDRICH, aussi. Vous regrettez que cette ville soit une succession, une juxtaposition, un puzzle de quartiers les uns à côté des autres. Aujourd'hui, il y a deux fractures : l'autoroute A 14 et la départementale 113 avec leurs aménagements. Il y aura peut-être un jour l'autoroute A 104 (je m'y perds dans ce dossier). Il y a un emplacement réservé pour la voie rapide vers la Normandie. Entre la Coudraie et le domaine de Poncy (ex Terrasses de Poncy), il sera quand même difficile de raccrocher la Ville. Il est simple de le faire vers Villennes. Le chemin existe aujourd'hui. Il suffit de le viabiliser. Il est compliqué de raccrocher la Coudraie au fond de vallon et au reste de la Ville. Il y a le terrain de sport de l'ASCAP. A moins qu'il ne devienne autre chose. J'ai lu que l'on pourrait peut-être utiliser cet espace comme si celui-ci était public. Pour l'instant, c'est un espace privé. A moins qu'il n'y ait des perspectives. A part la mise en place d'un funiculaire, je ne vois pas comment nous pouvons faire pour joindre le haut du piton rocheux au fond du vallon.

Nous sommes donc aujourd'hui dans une phrasologie sympathique à lire. Mais, pour le reste, nous ne voyons pas du tout ou nous allons. Donc, pour nous, le débat s'arrêtera là.

Le Maire donne la parole à **M. MARIETTE** :

Merci, Monsieur le Maire.

Bonsoir, chers collègues.

Je suis encore plus embêté car j'interviens après Monsieur RAYNAL qui a, ma foi, dit beaucoup de choses que je comptais aborder.

J'ai bien noté qu'il s'agissait là d'orientations, donc à prendre comme telles. Certaines choses m'ont choqué lorsque je les ai lues.

J'ai bien vu en effet que l'on voulait rapprocher la Coudraie du centre ville. C'est très bien. J'ai aussi vu que des choses étaient envisagées côté Poncy vers le hameau de la Bidonnière. Je ne sais pas exactement comment cela va s'orienter. Il y a la suppression de la zone pavillonnaire (réservée pavillonnaire). Que va-t-elle devenir, finalement ? Quels sont les objectifs ? Si l'on veut réellement créer une continuité (j'ai lu cela), renforcer des liens de continuité ... Globalement, à chaque fois, il y a quelque chose qui cloche. J'aurais voulu savoir comment l'on peut franchir cette RD 113. Je sais que des choses ont été réfléchies. Moi aussi, j'aimerais voir du concret, avoir des choses un peu plus conséquentes par rapport à cela.

Une autre chose m'a perturbé. Des mots sont revenus régulièrement : temporalités différentes (j'ai cherché le mot temporalité) entre la Coudraie et Poncey. Je crois me souvenir qu'il y a un problème d'échéance sur Poissy, avec un engagement pris entre la Ville et Simon - Ivanhoé si je ne me trompe, avec une date butoir à laquelle il fallait qu'un contrat soit conclu ou du moins qu'un accord soit signé. Je vois que l'on établit clairement le fait que ce sera vraiment plus tard pour Poncey.

Je suis un petit peu inquiet face à toutes ces choses.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS** :

Je voudrais intervenir sur ce point puisqu'il s'agit effectivement d'un débat sans vote. J'ai deux grands soucis.

Premier souci : la sémantique. Pour moi, on associe la Coudraie à Poncey de manière un peu artificielle. Nous avons quand même deux grandes voies (deux grands passages) qui sont l'A 14 et l'ex N 13 devenue RD 113, qui les coupent. On peut donc se demander quel est effectivement le lien réel entre les deux secteurs, d'autant plus que l'on a parlé de temporalité différente. Ce seront de toute façon deux secteurs bien distincts et séparés en terme d'avancement de construction. Pour moi, Poncey et la Coudraie sont deux secteurs bien différents. Je ne vois pas en quoi on peut effectivement les assimiler ou les faire rejoindre. On voit à peu près comment pourrait se dessiner le projet de la Coudraie. Pour Poncey, il n'y a effectivement rien aujourd'hui.

Deuxième souci : quelle est la suite donnée au projet Poncey, avec les échéances que l'on connaît et qui étaient annoncées dans un délai beaucoup plus rapide ? Il est parlé de temporalité différente. Je ne vois pas trop le décalage entre les deux. Je ne m'étendrais pas là-dessus plus longtemps. L'autre aspect du projet concerne le gel des constructions sur la zone AU p, sachant que ces zones étaient constructibles. Je ne connais pas les propriétaires des terrains. Je ne sais pas comment est fait le découpage. Je tiens à le préciser. Ils vont se retrouver potentiellement avec des terrains qui ne le seront plus. Qu'est-il prévu pour eux ? Faudra-t-il les dédommager ? Que se passera-t-il dans ce cadre-là ?

Le Maire :

Je vais déjà vous répondre sur les terrains. Ils sont à nous. C'est déjà la première chose. Mais je voudrais faire une réponse un peu globale car nous pourrions y passer la soirée. Je voudrais faire un peu d'histoire. Il faut faire de l'histoire. Nous avons effectivement la chance à Poissy d'avoir du foncier sur Poncey et du foncier maintenant sur la Coudraie. Nous ne savons pas si l'hôpital partira. Cela change tous les jours. C'est comme l'A 104. Cela bouge. Nous sommes dans un secteur qui sera en mouvement, qui sera mobile, qui évoluera, qui se développera au cours de ces 10, 15 ou 20 prochaines années. Nous sommes donc face à une responsabilité collective relativement difficile. Je dis que je vais faire un peu d'histoire. Un jour, dans cette salle, très peu de temps après une élection municipale, on m'a sorti « Les Terrasses de Poncey » du premier livre et journal de la Ville qui s'appelait auparavant « Poissy Les Nouvelles ». On ne m'en avait pratiquement pas parlé. On ne m'avait rien dit. J'ai découvert qu'il y avait un énorme projet commercial qui a amené un certain nombre de débats, un certain nombre de résistances.

Je rajouterai, pour répondre à Monsieur MARIETTE, que je suis d'accord avec lui. Je suis très conscient des responsabilités qui sont les nôtres aujourd'hui. Nos prédécesseurs ont engagé la Ville pour un certain nombre de millions d'euros avec une société américaine qui vient maintenant d'être rachetée par Unibail. Nous avons au moins réussi à arrêter l'escalade terrible et les intérêts, au moins pour une année. Cela a été voté dans ce Conseil municipal. Nous devons renégocier avec Unibail pour le mois de mars. Il faut pouvoir redéfinir une nouvelle convention. Je veux bien qu'il n'y ait pas grand chose dans ce secteur mais il entre dans le cadre de l'O.I.N. et nous allons passer une convention. Nous sommes en train d'y travailler. Elle sera signée au mois de janvier avec l'EPAMSA. C'est nécessaire. Il faut pouvoir réfléchir sur l'ensemble. Nous ne sommes donc pas effectivement en capacité aujourd'hui de vous donner un projet complètement et totalement bouclé.

Monsieur DEBUS, il serait inopportun de réfléchir à l'aménagement du quartier de la Coudraie sans le lier au secteur de Poncy et sans le lier au centre ville. C'est absolument nécessaire pour éviter le morcellement dont parlait Monsieur RAYNAL. Il faut penser un nouveau quartier et faire en sorte qu'il ne se retrouve pas dans dix ans dans la même situation que celle d'aujourd'hui. Un certain nombre de profils seront donc présentés. Des propositions seront faites. Nous avons aussi réfléchi sur les manières de lier le quartier de la Coudraie par rapport aux transports, peut-être même par rapport à un téléphérique. Nous réfléchissons également sur les manières d'aménager et d'ouvrir ce quartier. Il y a des plans. Vous avez pu les voir. Nous continuons à avancer. Je vous rappelle que nous avons aussi des réflexions à avoir par rapport à une situation bloquée. Nous avons réussi à la débloquer. D'autres essayent régulièrement de la bloquer de nouveau. On fait des va-et-vient. C'est comme ça. C'est la vie. Je peux vous dire que ce n'est pas très simple ni très facile. Nous ne serions pas dans la situation dans laquelle nous sommes aujourd'hui si cela avait été fait au préalable. Il faut passer beaucoup de temps à négocier avec un bailleur, des habitants. Ce n'est pas simple. Nous ne serions pas dans cette situation aujourd'hui si cela avait été fait avant.

Nous avons donc un projet global pour Poncy, la Coudraie et l'hôpital (comme l'a dit Jean-Paul HEDRICH) sur lequel nous réfléchissons mais avec beaucoup d'interrogations. En effet, il y a l'O.I.N. pour le secteur de Poncy. Dans ce cadre, c'est le Préfet qui donnera l'autorisation de construire. Ce n'est pas le Maire ni la Ville qui pourra décider. On donnera un avis. Mais il y a beaucoup de combats à mener.

Certes, nous avons un certain nombre de projets sur le secteur de la Coudraie. Juste avant de venir, nous travaillions encore ce soir avec France Habitation. Nous avons un certain nombre de projets. Il est sous-entendu que l'A.N.R.U. doit aussi s'impliquer au niveau du financement. Nous avons aussi le souci de mixer le quartier de la Coudraie qui donne depuis très longtemps une image difficile à changer. Nous avons donc à la fois un vrai travail d'urbanisme, d'organisation et de circulation. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a aussi une nouvelle obligation donnée par l'Etat et portée par les préfets qui est celle de prévoir en même temps la sécurité lorsqu'un nouveau quartier est pensé. Il y a donc un travail à faire sur la sécurité. Je peux vous dire que nous sommes un certain nombre autour de cette table à avoir passé beaucoup d'heures à travailler, à réfléchir, à remettre en cause ce que l'on pouvait penser. Je parlais tout à l'heure de va-et-vient et d'un certain nombre de réflexions. Ce projet avance. Il avance avec une réflexion que nous voulons et que nous désirons vraiment globale.

On nous dit que l'hôpital va à Chambourcy et ensuite qu'il pourrait rester là. Dans le cadre de l'O.I.N., on nous dit que cela ne presse pas trop et on nous dit ensuite le contraire. Puis on nous parle du Grand Paris. Des gens racontent que l'on pourrait faire un grand Parly 2. Nous menons un combat quotidien avec une réflexion vraiment réelle. Donnez-nous au moins cela. Reconnaissez au moins cela. Que vous n'ayez pas assez d'explications, assez de choses pour pouvoir vous repérer ... Certes. Peut-être. Peut-être. Nous avons quand même montré un certain nombre de plans. Mais donnez-nous au moins cela. Nous travaillons sur un projet global très très compliqué. Nous pouvons mener les uns et les autres des débats politiques et des stratégies politiques. Je pense que nous avons une responsabilité collective dans ce secteur-là. Il y aura de toute façon une nouvelle centralité (qui que ce soit).

Il y a une autre responsabilité. Entre ce secteur et le centre ville, il y a un autre quartier (Beauregard). Il y a 5 ou 6 bailleurs. En parallèle de tout cela, il y a la nécessité de les réunir, de réfléchir sur l'avenir de ce quartier pour ne pas se retrouver entre une nouvelle centralité en haut demain (nouveau centre ville de Poissy) et au milieu un quartier que nous aurons encore une fois oublié. Certains d'entre nous y sont très sensibles. Il y a aussi la nécessité d'y installer de la mixité sociale et de dynamiser un certain nombre de choses. Même Monsieur RAYNAL sait bien qu'il y a aussi un certain nombre de projets avec l'OPIEVOY.

Nous pouvons rajouter à tout cela la Villa Savoye pour laquelle nous nous battons afin d'obtenir le classement au patrimoine de l'UNESCO. Si elle y est classée, il faudra aussi avoir une autre manière de faire dans ce secteur, avec des règles d'urbanisme très précises et très contraignantes. Donc, ce n'est pas simple.

Au-delà d'un Conseil municipal et d'un débat, je suis prêt quand vous le voudrez à prendre tout le temps nécessaire pour vous montrer et vous expliquer de nouveau quelles sont les forces de notre démarche et quelles sont aussi les faiblesses en face, c'est-à-dire ce qui sera contraint et qui nous contraindra. Après vous avoir dit tout cela, je peux comprendre que vous êtes perdus. Mais je crois quand même me souvenir que des choses ont vu le jour dans cette ville, pendant un certain nombre d'années, sans concertation avec les habitants et avec une information à minima au Conseil municipal. Je ne vais pas vous rendre ce que l'on a vécu pendant des années. Ce ne serait pas sérieux. Mais je crois que nous pourrions prendre le temps, hors de ce Conseil, pour vous montrer toute la démarche. A l'époque, la Ville travaillait avec SIMON - BEG. Elle travaille maintenant avec Unibail. Nous sommes dans une certaine situation. Si nous n'arrivons pas à nous en sortir, cela nous coûtera très très cher. Vous pourrez me mettre sur le dos cette mauvaise gestion. Ce sera facile politiquement. Dans tous les cas, ce sera très compliqué. Il sera compliqué de travailler en tripartite entre l'EPAMSA, Unibail et la Ville. Monter un dossier dans le cadre de l'A.N.R.U. en presque un an est inhumain. C'est très difficile. Des villes travaillent sur ce sujet depuis trois ou quatre ans. Nous nous accrochons pour ne pas perdre les fonds alloués à Poissy. Nous ne les avons pas perdus. Parfois, des gens pensent des projets pendant trois ans. Nous, nous montrerons encore aux habitants pour continuer un peu la négociation. Il y a des démolitions au sujet desquelles nous pouvons aussi être en désaccord et discuter. Tous ces débats prennent donc énormément de temps. Ne pensez pas qu'il soit volontaire de ne pas vous donner d'éléments. Mais gardez bien à l'esprit que vous avez une équipe municipale qui travaille sur un ensemble de projets vraiment global et très compliqué. Il y a des mécanismes. Il y a des négociations. De toute façon, une ville est aussi dans l'obligation de négocier avec ses partenaires dans le cadre de l'O.I.N., avec ses partenaires dans le cadre de l'A.N.R.U et aussi avec ses partenaires dans le cadre du quartier de Beauregard dans lequel il y a maintenant six bailleurs. Il est parfois plus facile de négocier avec un bailleur plutôt qu'avec six. Ce ne sont pas du tout les mêmes manières de faire.

Cela me donne l'occasion de dire que la presse locale qui a plutôt tendance en permanence à vouloir me taper dessus et à prendre tous les sujets possibles et imaginables devrait faire très attention. Lorsque l'on utilise des attaques contre des bailleurs qui peuvent un tant soi peu être peu soucieux de la vie de nos concitoyens ... Il serait aussi regrettable de penser que le Maire de cette ville ne fait pas tout pour que les remarques de ses concitoyens soient prises en compte par le bailleur. Il faut faire un certain nombre de courriers, des échanges, jusqu'au Procureur si c'est nécessaire pour que les choses puissent se réaliser. C'est donc un ensemble global.

Nous allons arrêter là car nous pourrions passer la soirée sur ce débat. Je suis prêt à prendre tout le temps nécessaire si vous voulez voir cela au cours d'une autre soirée, hors d'un Conseil municipal, au-delà d'une commission. Nous vous montrerons tout le travail effectué, la situation dans laquelle nous sommes et nos perspectives qui ne sont pas plus mal ou moins bien que d'autres. Ainsi, vous aurez tous les éléments et nous pourrons ensuite discuter différemment au Conseil municipal lorsqu'il y aura des votes.

Qui que ce soit aura de toute façon la responsabilité d'aménager ce secteur dans 5, 10, 15 ou 20 ans. Si nous ne le faisons pas, le secteur de Beauregard se dégradera. Penser la Coudraie sans l'ensemble amènera à la même situation dans dix ans. Il y a l'aménagement de Poncy avec un désir d'urbanisation. Notre collègue de Cergy-Pontoise pense être le seul à pouvoir développer économiquement sa ville. Faire des villes-dortoirs dans ce secteur tels que les projets de Chanteloup et de Carrières-sous-Poissy aujourd'hui ... Si nous voulons que notre ville ne devienne pas une ville-dortoir mais une ville où l'on garde la qualité de vie en commun avec du mixage ... C'est un combat auquel je crois et je me battrais jusqu'au bout.

Je vous remercie.

Le Maire donne la parole à **M. BERTRAND** :

Ce débat vient à point nommé par rapport au sujet. Monsieur RAYNAL et vous avez fait cas de différents organismes qui ont travaillé justement sur la mise en place de ces études, de la jonction entre la Coudraie et Poncy. Il y a notamment un cabinet qui s'appelle le CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment). Il y a une bonne année de cela, le groupe MODEM vous a interrogé par écrit (en lettre recommandée) pour savoir comment avait été sélectionné ce centre. Vous n'avez pas répondu à cette lettre. Nous avons demandé à la CADA qui est la Commission d'Accès aux Documents Administratifs de vous demander de nous répondre. Nous voulons juste avoir les pièces qui nous expliquent comment ce cabinet a été sélectionné. La CADA a donné un avis positif. Elle nous a précisé effectivement que nous devions avoir les pièces. Elle vous a écrit. Nous ne les avons pas eues. Je vous demande donc juste aujourd'hui pourquoi vous ne nous les transmettez pas. Vous avez répondu au Courrier des Yvelines qu'il y avait des dysfonctionnements dans les services et qu'il était possible que des personnes n'aient pas eu le temps de le faire. Je vous demande donc ce soir, en Conseil municipal, s'il vous plaît, si vous pouvez nous donner ces pièces pour que nous puissions les étudier.

Le Maire :

Je réponds que ce n'est pas à l'ordre du jour du Conseil municipal.

M. BERTRAND :

C'est un débat. Nous avons un débat, Monsieur le Maire. C'est un débat sur un sujet. Cela fait partie du sujet.

Le Maire :

C'est peut-être un débat sur un sujet mais il ne concerne pas le Conseil Municipal.

M. BERTRAND :

Si.

Le Maire :

Ce n'est pas à l'ordre du jour.

M. BERTRAND :

Non mais c'est un débat sur la Coudraie.

Le Maire :

Pour pouvoir poser une question en Conseil municipal, il faut préalablement écrire au Maire cinq jours avant. Il y a un article ...

M. BERTRAND :

Monsieur le Maire, il s'agit d'un débat sur la Coudraie et Poncy. Le CSTB est un organisme qui a été payé par la Ville pour étudier justement la Coudraie et Poncy. Donc, c'est vraiment un débat.

Le Maire :

Monsieur BERTRAND, je vous ai déjà répondu la dernière fois. Je vais recommencer. J'ai répondu à la CADA qui m'a donné raison. A force d'être harcelé par des demandes multiples et variées ...

M. BERTRAND :

La CADA a dit de donner les pièces.

Le Maire :

La CADA a dit cela. Nous allons arrêter là le débat. Ce n'est pas à l'ordre du jour du Conseil municipal.

M. BERTRAND :

C'est le Tribunal Administratif qui tranchera.

Le Maire :

En plus, ce n'est pas vous qui me l'avez demandé.

M. BERTRAND :

C'est le groupe MODEM.

Le Maire donne la parole à **M. HEDRICH :**

Je comprends la frustration de Monsieur RAYNAL. Je rappelle qu'il s'agit d'un débat d'orientations (les orientations générales du P.A.D.D.). Il manque donc peut-être de la matière. Vous avez que les études ne sont pas encore terminées sur certains points. C'est donc un débat d'orientation.

M. RAYNAL :

Nous sommes bien d'accord. Nous sommes bien d'accord mais vivement le moment où, lors d'une réunion différente, nous pourrions échanger et pourquoi pas travailler sur le sujet.

Délibération sans vote.

49°/ DEMANDE DE DEROGATION AU REPOS DOMINICAL PRESENTEE PAR L'ETABLISSEMENT CAP HORN, SIS 80/82, RUE DU GENERAL DE GAULLE, A POISSY

Le Maire donne la parole à **M. ALLAOUCHICHE :**

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit de l'établissement CAP HORN situé aux 80 et 82, rue du Général de Gaulle.

Cette demande concerne deux salariés appelés à travailler sur le site le dimanche matin de 10h00 à 12h30.

Ils bénéficient évidemment d'un repos le dimanche après-midi avec un repos compensateur d'une journée par roulement et par quinzaine.

Ce commerce réalise, comme beaucoup de commerces le dimanche matin, jour de marché à Poissy, le même chiffre d'affaire que celui d'une journée de la semaine.

C'est pour cela que l'on vous demande de voter pour.

Merci.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL** :

Il s'agit juste d'une question (une question technique). Nous voterons cette délibération. Cela ne vous surprendra pas. Mais pourquoi y a-t-il une délibération du Conseil municipal par rapport à cette demande alors qu'il y a deux lignes différentes sur ce sujet dans le tableau des décisions (décisions des 26 et 30 novembre par lesquelles vous avez accordé des dérogations) ? Je lis qu'il s'agit de dérogations temporaires. Pourtant, je vois bien une liste de magasins ouverts tous les dimanches. Donc, pourquoi y a-t-il des décisions pour certains et des délibérations pour d'autres ? Si j'avais été vicieux ... Lorsque j'ai vu cela, j'ai pensé qu'il s'agissait peut-être d'éviter un vote en Conseil municipal.

Le Maire :

Non.

M. RAYNAL :

J'ai dit : tiens, quand même ...

Le Maire :

Vous êtes très vicieux.

M. RAYNAL :

Monsieur le Maire a trouvé un artifice.

Le Maire :

Je vais vous expliquer.

M. RAYNAL :

Donc, éclairez-nous.

Le Maire :

Je vais vous expliquer. En me rasant tout à l'heure, avant de venir, je savais que Monsieur BERTRAND allait me poser la question qu'il m'a posée. Je savais que vous (ou quelqu'un d'autre - je pensais même à Monsieur DEBUS) alliez me poser cette question-là. J'ai donc préparé ma réponse. Ainsi, c'est encore plus simple. En vertu de l'article L. 3132-26 et suivants du Code du travail, dans les commerces de vente au détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés pour chaque commerce de détail par décision du Maire. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder 5 par an. Il y a eu un certain nombre de demandes. Vous l'avez vu. Ce sont des gens qui veulent ouvrir pour Noël. C'est la raison pour laquelle je leur ai autorisé à ouvrir pour Noël. De toute façon, je suis en conformité avec ce que je pense.

Pour cette délibération, une partie votera pour, une autre partie s'abstiendra et une autre partie votera contre, comme d'habitude. L'établissement CAP HORN a fait une demande pour toute l'année. Ce n'est pas du tout la même chose.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 6 abstentions : Mme VINAY M. HEDRICH Mme CHIGNAC M. RABEH M. PASQUIER Mme BAS, et 3 voix contre : Mme AUBIN M. MOREAU M. MEHAY.

Le Maire :

Monsieur DEBUS a demandé à faire une intervention. Avant de vous la laisser faire, Monsieur DEBUS, je vous rappelle que je n'y suis pas fondamentalement obligé. Normalement, cette demande doit être faite par écrit en indiquant le thème et être faite 5 jours avant selon un article de notre règlement. Vous voulez parler du jugement. Il n'a toujours pas été notifié et les délais de recours ne sont pas clos. Maintenant, je vous laisse la parole. Mais je voulais quand même vous le préciser.

Le Maire donne la parole à M. DEBUS :

Mon intervention n'a pas pour but de commenter la décision. Le délibéré a été annoncé en audience publique. J'ai été relaxé. C'est l'une des trois décisions données ce jour-là par la Chambre Correctionnelle du Tribunal de Grande Instance de Versailles. Je tenais quand même à dire que j'avais été relaxé. C'est officiel. On ne connaît pas les attendus. Mais la décision est là. Je tenais quand même à le signaler à l'ensemble des membres du Conseil et également aux différents Pisciacais ici présents ce soir. Effectivement, on ne connaît pas le détail pour l'instant. Il n'y a pas encore la notification. Vous avez raison de le rappeler.

Je tiens quand même aussi à dire que j'ai été peiné d'avoir été porté devant les tribunaux de la république mais bien plus d'avoir été tenu de contre-attaquer en portant plainte contre x vu la tournure des événements.

Je tiens quand même à préciser qu'en m'engageant en politique, je savais que ce ne serait certainement pas facile et que j'avais peut-être un idéal un peu trop placé. Quelle que soit la personne et sa couleur politique, je compte bien faire respecter une certaine éthique de fonctionnement et autre, avec, dans l'esprit, une certaine idée de la politique, y compris en terme de transparence vis-à-vis de nos concitoyens mais aussi du Conseil municipal. C'est la précision que je tenais à donner.

Suite à cela, j'ai également deux demandes à vous faire.

En fait, à l'époque, l'objet de l'article était une meilleure étanchéité entre les affaires privées et les affaires publiques (de la Ville en particulier). Je demande un engagement de votre part sur cet aspect-là (peut-être le renforcer) et de prendre ensuite toute disposition nécessaire envers toute personne membre du Conseil qui y contreviendrait. C'est ma première demande.

L'autre demande porte sur votre engagement pour une plus grande transparence en fournissant les informations et les documents qui vous sont demandés par les uns ou par les autres et non pas uniquement venant de ma part, bien sûr, et de ne plus tomber non pas dans une certaine forme de caricature mais dans une situation un peu particulière avec d'autres potentiels épisodes judiciaires que je n'appelle pas de mes vœux et qui pourraient sûrement être évités, notamment pour tout ce qui est lié aux frais qui seraient engagés par les Pisciacais. Lorsque la mairie dépense, les Pisciacais dépensent également. J'ai pu constater malheureusement des déclarations péremptoires lors du dernier Conseil municipal du 30 novembre. Elles sont faites mais, pour moi, elles ne trompent personne.

Je vous demande donc deux engagements de manière un peu formelle ou peut-être solennelle. Je ne sais pas si l'on peut dire cela. En tout cas, c'est ma vision de la politique, qu'elle soit locale ou autre. Il faut qu'elle soit plus clairement établie et plus respectueuse du fonctionnement en général au sein de cette ville.

Le Maire :

Mes chers collègues, je vous souhaite de bonnes vacances de Noël et de bonnes fêtes de fin d'année.